



éducation · formation · finance · internet

EGIMMO VERSION 2.195 et 2.196

COMPLEMENT A LA DOCUMENTATION GENERALE

Le logiciel EGIMMO sert aux établissements d'enseignement à recenser et identifier les biens durables nécessaires à leurs missions pédagogiques et administratives. Il leur permet de gérer leur inventaire physique (caractéristiques, localisation, utilisation, entretien, etc.) et, pour les biens de grande valeur, leur inventaire comptable (immobilisations, financements, amortissements, reprises).

Le logiciel EGIMMO est mis à jour périodiquement pour prendre en compte les améliorations d'usage et les adaptations à la comptabilité publique. La présente notice en est le reflet.

L'**abonnement annuel EGIMMO-ASSISTANCE** est alors la meilleure formule pour l'établissement qui souhaite tenir un inventaire avec un logiciel constamment à jour et en étant assisté selon ses besoins. Pendant un an, l'établissement peut en effet :

- **télécharger la version la plus récente du logiciel EGIMMO** sur le site internet www.egimmo.com ainsi que la licence d'utilisation pour son inventaire
- **accéder aux services d'assistance** par téléphone ou messagerie électronique.

Depuis 2021, en raison de la nécessité des Eple de mettre en concordance leurs comptabilités, auxiliaire (EGIMMO) et générale (GFC), avant de générer les fichiers de reprise des immobilisations pour Op@le, l'abonnement EGIMMO-ASSISTANCE est devenu obligatoire pour chaque inventaire concerné par la reprise et géré avec le logiciel EGIMMO.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la version du logiciel EGIMMO est la version 2.196. Tous les établissements peuvent l'utiliser cependant le chiffre 6 indique qu'elle est obligatoire pour un Eple dont un inventaire est inscrit dans la 6^{ème} vague de reprise Op@le.

Les nouvelles fonctions du logiciel EGIMMO encadrées par l'assistance d'Effi sont expliquées dans la notice :

- Modification de l'ouverture d'un inventaire,
- Restriction de clôture de l'exercice de reprise pour l'inventaire concerné,
- Régularisation des données erronées sur les fiches d'inventaire dont celles créées dans le passé,
- Test de conformité réglementaire des fiches des biens immobilisés
- Test de concordance des balances des classes 1 et 2 avec la comptabilité générale.
- Génération de la reprise et exportation à Effi pour l'inventaire concerné.
- Vérification du bilan de reprise avec celui d'EGIMMO.

SOMMAIRE

- P.4 A – MODIFICATION DE L’OUVERTURE D’UN INVENTAIRE**
- P.6 B – NOUVEAUTES AU SUJET DES ETATS ANNUELS (cas inventaire « Coccinelle »)**
- B1. Etat annuel des immobilisations et des amortissements
 - B2. Etat annuel des financements et des reprises
 - B3. Etat annuel des subventions totalement amorties
- P.8 PARTIE I CONFORMITE COMPTABLE
SUR LES FICHES D’INVENTAIRE
DES IMMOBILISATIONS**
- P.9 C – REVISION DE LA GESTION DES COMPTES**
- C1. Correspondances avec les comptes Op@le
 - C2. Gestion des comptes d’immobilisations
 - C3. Gestion des comptes de capitaux
- P.12 D– TESTS DE CONFORMITE de la saisie sur les fiches des immobilisations**
- D1. Test des comptes d’immobilisations
 - D2. Test des comptes de capitaux
 - D3. Test des durées, modes, dates et intitulés
- P.15 E – REGULARISATION DES DONNEES NON CONFORMES (CAS 2)**
- E1. Régularisation par substitution de fiches
 - E2. Fonction de substitution (Cas inventaire « Illustration 1»)
 - E3. Impact comptable d’une substitution
 - E4. Correction après substitution
- P.20 F – ANNEXE - Exemple d’écritures comptables avec substitution**
- P.22 PARTIE II CONCORDANCE COMPTABLE
AVEC LA COMPTABILITE GENERALE**
- P.23 G – RESTRICTION DE CLOTURE DE L’EXERCICE DE REPRISE**
- P.24 H – ENREGISTREMENT DES BALANCES DE LA COMPTABILITE GENERALE**
- H1. Enregistrement en mode saisie manuelle
 - H2. Enregistrement par importation informatisée
- P.29 I – TESTS DE CONCORDANCE par comparaison des balances**
- I1. Tableaux de concordance (Cas inventaire « Coccinelle »)
 - I2. Tableau synthétique de concordance (Cas inventaire « Coccinelle »)
 - I3. Analyse de discordances dans les tableaux (Cas inventaire « Illustration 2 »)

- P.34** **J – CORRECTION DES DISCORDANCES RELEVANT D’EGIMMO**
 J1. Correction à l’exercice en cours
 J2. Conseils de recherche des fiches sources des discordances
- P.36** **PARTIE III REPRISE DES IMMOBILISATIONS POUR OP@LE**
- P.37** **K – GENERATION DES FICHIERS DE REPRISE (Cas inventaire « Coccinelle »)**
- P.40** **L – EXPORTATION DE LA GENERATION A EFFI**
- P.42** **M – ANNEXES**
 M1. Conditions de la reprise
 M2. Contenu des fichiers de reprise (Cas inventaire « Coccinelle »)
 M3. Contrôle SAS 2 (Cas inventaire « Coccinelle »)

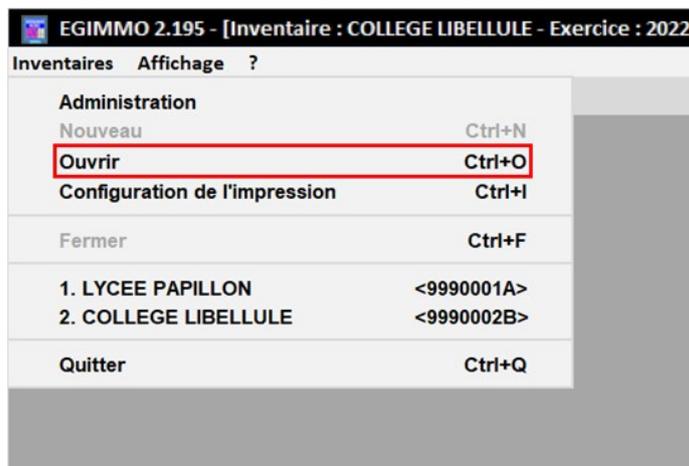
A – MODIFICATION DE L'OUVERTURE D'UN INVENTAIRE

Une fois téléchargée, le numéro de la version 2 du logiciel EGIMMO apparaît à gauche du bandeau de l'application, ici "2.195" (version parue le 1^{er} septembre 2023).

Notons tout de suite que "19" représente le numéro de révision de la version 2 et que le chiffre "5" est le numéro de la vague de reprise qui a débuté le 01/09/2023. Ce dernier numéro indique aux Eple concernés qu'ils peuvent générer avec la version 2.195 les fichiers de reprise de leurs inventaires appartenant à la vague "5".

On notera aussi dans le bandeau le nom de l'établissement et son exercice en cours, ici "2022".

Pour pouvoir accéder à un inventaire, cliquer sur « **Ouvrir** » de l'option « **Inventaires** » du menu.



La fenêtre « **Ouverture d'un inventaire** » propose de sélectionner l'inventaire dans la « **Liste des inventaires** » gérés. Le logiciel l'affiche en dessous dans le cadre « **Inventaire sélectionné** » : identité, licence d'utilisation et plusieurs constantes de gestion.

RNE	Nom établissement	CP	Ville / Pays	N° Op@le	Année	Vague
9990001A	LYCEE PAPILLON	99100	AILETTE	P00003	2022	5
9990002B	COLLEGE LIBELLULE	99100	AILETTE	P00003	2022	5
9990003C	COLLEGE COCCINELLE	99200	ROULE-LES-ORTIES	P00001	2022	5
9990004D	LP ABEILLE	99300	RUCHOTTES	P00003	2023	6

Inventaire sélectionné	
RNE	999 0003 C
Etablissement	COLLEGE COCCINELLE
Adresse	
Code postal	99200
Ville / Pays	ROULE-LES-ORTIES
Académie	BEAUVAL
Type tutelle	Département
Nom tutelle	NATURE
Licence	Annuelle
Fonctionnement	Complet avec génération
Fin abonnement EA	31/12/2023
Nbre décimales monétaires	2
Taux TVA en % par défaut	20
Mode amortissement par défaut	LP
Exercice en cours	2022
Répertoire de l'inventaire	imo3
Détenteur logiciel et fin EA	999 0001 A 31/03/24

Les colonnes de la liste ont été complétées pour identifier reconnaître les inventaires dont les immobilisations sont à reprendre par Op@le ;

- « **N° Op@le** » numéro de l'inventaire devant figurer dans le fichier SAS1 de reprise,
- « **Année** » année de reprise des immobilisations actives jusqu'au 31/12;
- « **Vague** » numéro bloquant la clôture de l'année de reprise et autorisant la génération des fichiers SAS1 et SAS2 de reprise.

Sous la liste, figure à gauche l'identification de l'inventaire : UAI, nom, adresse, académie, tutelle.

A droite, figure en particulier la « **Licence** » qui est ici "annuelle" et dont le terme est la « **Fin abonnement EA** », ici le 31/12/2023. Jusqu'à cette date limite, le « **Fonctionnement** » est alors "Complet avec génération" ce qui signifie que l'Eple peut gérer cet inventaire à l'aide de toutes les fonctions du logiciel EGIMMO y compris générer les fichiers SAS1 et SAS2 de reprise ce qui prouve bien qu'il utilise la version 2.195 ! Cependant, si, au-delà de cette date, la génération n'a pas été effectuée, il devra renouveler la licence annuelle de l'inventaire pour pouvoir achever la reprise.

Le bouton de commande « **Générer SAS1&SAS2** » n'est visible que pour un inventaire sélectionné d'une vague inférieure ou égale à celle de la version en cours, ici "5".

Le bouton de commande « **Exporter génération à Effi** » devient visible si les fichiers de reprise ont été générés et se trouvent dans le sous-répertoire « **Extraction** » du répertoire où est implanté l'inventaire, ici "imo3".

Si on clique sur « **Tester saisie** », on obtient un message indiquant si les fiches des biens immobilisés de l'inventaire à reprendre sont bien en conformité réglementaire mais attention, cela ne signifie pas qu'il y ait concordance comptable avec la comptabilité générale. S'il existe des données non conformes, il faudra activer le test de conformité du menu « **Contrôle** » et faire les corrections nécessaires.

B – NOUVEAUTES AU SUJET DES ETATS ANNUELS

Les états en question figurent dans l'option « *Inventaire immobilisé* » du menu « *Editions* ».

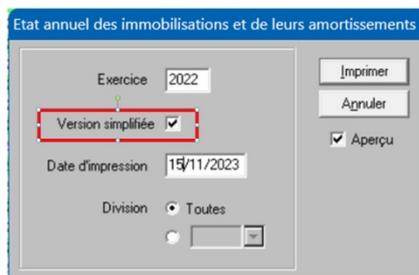


B1. Etat annuel des immobilisations et des amortissements

L'édition par défaut détaille :

- les immobilisations par comptes et types de financements : dotations, subventions ou fonds propres,
- les amortissements par comptes associés respectivement aux comptes d'immobilisations en les détaillant selon les types de financements : neutralisation, reprises au 139 ou aucun.

Désormais, en cochant la case « *Version simplifiée* » sur la fenêtre de paramétrage de l'édition, le logiciel EGIMMO édite une version limitée aux comptes d'immobilisations.



L'état simplifié avant impression se présente ainsi :

Etat annuel des immobilisations												
Exercice 2022												
Comptes	Entrées pendant l'exercice (a)	Nettes fin d'exercice précédent (b)	Totales fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Nettes fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes	Biens pendant l'exercice (f)	Netts fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sortis pendant l'exercice (i)	Netts fin d'exercice (j)=(h-i)	Valeurs nettes comptables (k)=(e-j)
215	44 673,57	603 968,32	648 641,89	235 233,46	413 408,43	2815	21 515,38	532 345,98	553 861,36	235 233,46	318 627,90	94 730,53
216	2 406,06		2 406,06		2 406,06	2816	2 406,06		2 406,06		2 406,06	
2182		6 980,00	6 980,00		6 980,00	2818		6 980,00	6 980,00		6 980,00	
2183		307 262,11	307 262,11	269 104,24	38 157,87	2818	3 364,51	297 816,31	301 180,82	269 104,24	32 076,58	6 081,29
2184		42 005,96	42 005,96	6 692,04	35 313,92	2818	1 465,34	33 541,70	35 007,04	6 692,04	28 315,00	6 698,02
218-ST		356 248,07	356 248,07	275 796,28	80 451,79	2818-ST	4 829,85	338 338,01	343 167,86	275 796,28	67 371,58	13 080,21
TOTAUX	47 079,63	960 216,39	1 007 296,02	511 029,74	496 266,28	TOTAUX	28 761,29	870 683,99	899 436,28	511 029,74	388 406,54	107 860,74

Cette nouvelle version facilite la comparaison avec la balance comptabilité générale de classe 2.

B2. Etat annuel des financements et des reprises

Le nouvel état est complété :

- du « *solde débiteur du compte 139* » en colonne (k) par comptes de subventions,
- des « *soldes créditeurs en fin d'exercice* » en colonne (l).

Etat annuel des financements														
Exercice 2022														
Comptes types financements	Entrées pendant l'exercice (a)	Net: fin d'exercice précédent (b)	Totaux fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Net: fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes types amortissement	Biens pendant l'exercice (f)	Net fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sorties pendant l'exercice (i)	Net fin d'exercice (j)=(h-i)	Solde débiteur compte 139 (k)	Solde créditeurs fin d'exercice (l)=(e-j+k)	Reste à amortir fin d'exercice (m)=(e-j)
1022		69 430,83	69 430,83	39 781,24	29 649,59	1022		69 430,83	69 430,83	39 781,24	29 649,59			
1023	36 395,86	174 362,91	210 758,77	210 758,77		1023	22 760,90	90 004,01	112 764,91		112 764,91		97 993,86	97 993,86
1025		304,14	304,14	304,14		1025		304,14	304,14	304,14				
Dotations														
	36 395,86	244 097,88	280 493,74	40 085,28	240 408,36	Neutralises	22 760,90	159 738,98	182 499,88	40 085,28	142 414,50		97 993,86	97 993,86
1311		53 189,64	53 189,64	51 347,30	1 842,34	1311		53 189,64	53 189,64	51 347,30	1 842,34			
1313	8 277,71	303 115,45	311 393,16	166 100,90	145 292,26	1313	661,14	302 273,57	302 934,71	166 100,90	136 833,81	2 711,14	11 169,59	8 458,45
13181	100,00	94 518,49	94 618,49	84 385,83	10 232,66	13181	100,00	94 518,49	94 618,49	84 385,83	10 232,66			
13185		10 244,28	10 244,28	1 776,04	8 468,24	13185	423,41	9 397,42	9 820,83	1 776,04	8 044,79	8 044,79	8 468,24	423,45
13186		2 286,74	2 286,74	2 286,74		13186		2 286,74	2 286,74	2 286,74				
13188		4 396,80	4 396,80	4 204,17	192,63	13188		4 396,80	4 396,80	4 204,17	192,63			
Subventions														
	8 277,71	467 751,40	476 129,11	310 100,98	166 028,13	Neutralises S	1 184,55	466 062,66	467 247,21	310 100,98	157 146,23	10 755,93	19 637,83	8 881,90
10681	2 306,06	248 367,11	250 673,17	160 843,28	89 829,79	10681	4 805,84	244 882,35	249 688,19	160 843,28	88 844,81		984,98	984,98
Reserves														
	2 306,06	248 367,11	250 673,17	160 843,28	89 829,79	Resis	4 805,84	244 882,35	249 688,19	160 843,28	88 844,81		984,98	984,98
Autres														
Total général	47 079,63	960 216,39	1 007 296,02	611 029,74	496 266,28	Total général	28 761,29	870 683,99	899 436,28	611 029,74	388 406,54	10 755,93	118 616,67	107 860,74

Bien que le compte de reprise (139) soit unique, l'état détaille son solde débiteur par comptes de subventions.

B3. Etat annuel des subventions totalement amorties

Désormais, cocher la case « *Version simplifiée* » permet une édition par années non détaillée par biens (édition par défaut).

Etat annuel des subventions totalement amorties

Exercice: 2022

Date d'impression: 13/11/2023

Version simplifiée

Division: Toutes

Imprimer

Annuler

Aperçu

Etat annuel récapitulatif par année des subventions totalement amorties									
Exercice 2022									
Exercice de fin d'amortissement	Valeur immobilisée	1311	1313	13181	13185	13186	13188	Financement sur subvention	Autres financements
2022									
2021									
2020									
2019	2 858,87		2 858,87					2 858,87	
2018									
2017	3 533,46		3 533,46					3 533,46	
2016	3 408,60			3 408,60				3 408,60	
2015	31 479,55		26 929,55	4 550,00				31 479,55	
2014	5 359,87		5 359,87					5 359,87	
2013									
2012	304,98			304,98				304,98	
2011									
2010									
2009	525,95			525,95				525,95	
2008	14 453,83		14 453,83					14 453,83	
2007									
2006	1 600,85		1 600,85					1 600,85	
2005	45 192,30		45 192,30					45 192,30	
2004	632,82			632,82				632,82	
2003	13 306,47		13 306,47					13 306,47	
2002	2 313,24		1 774,44	538,80				2 313,24	
2001	16 231,28		16 231,28					16 231,28	
2000	2 966,31		560,25	100,00				660,25	2 306,06
1999	917,14		917,14					917,14	
1998	522,22	329,59					192,63	522,22	
1997									
1996	1 404,36		1 404,36					1 404,36	
1995									
1994	647,60	647,60						647,60	
1993									
1992									
1991	236,30	236,30						236,30	
1990									
1989									
1988	171,51			171,51				171,51	
1987									
1986									
1985	628,85	628,85						628,85	
Total général	148 696,36	1 842,34	134 122,67	10 232,66			192,63	146 390,30	2 306,06

Le contrôle du solde du compte 139 figurant sur l'état annuel des financements et des amortissements est possible en soustrayant du total des amortissements des subventions le total des amortissements totalement amorties, soit ici **157146,23 - 146390,30 = 10755,93 !**

Partie I

CONFORMITE COMPTABLE SUR LES FICHES D'INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS

Une donnée comptable non-conforme, saisie sur la fiche d'inventaire d'un bien immobilisé ; est une donnée en contravention avec les règles comptables depuis la création ou la modification de la fiche ou bien à la suite d'un changement réglementaire.

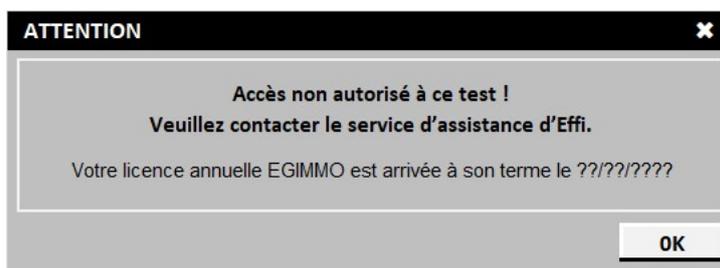
Il peut s'agir en particulier :

- d'un compte n'appartenant pas ou plus à la nomenclature de la comptabilité générale,
- d'une association irrégulière entre compte d'amortissements et compte d'immobilisations ou entre type d'amortissements et compte de capitaux,
- d'une durée d'amortissement nulle attribuée à une immobilisation amortissable ou au contraire non nulle à une immobilisation non amortissable,
- du mode d'amortissement « linéaire annuel » utilisé début 2013 au lieu du mode « linéaire au prorata temporis » seul obligatoire avec la RCBC.
- d'une date de mise en service erronée.

A chaque utilisation du logiciel, la nomenclature comptable utilisée est révisée automatiquement ce qui permet de tester objectivement la conformité des imputations comptables des immobilisations et financements qui ont été saisies. Le test de la conformité est aussi étendu aux données saisies qui servent au calcul des amortissements, neutralisations et reprises.

Une nouvelle procédure du logiciel EGIMMO permet de régulariser les non-conformités détectées dans les exercices anciens clôturés.

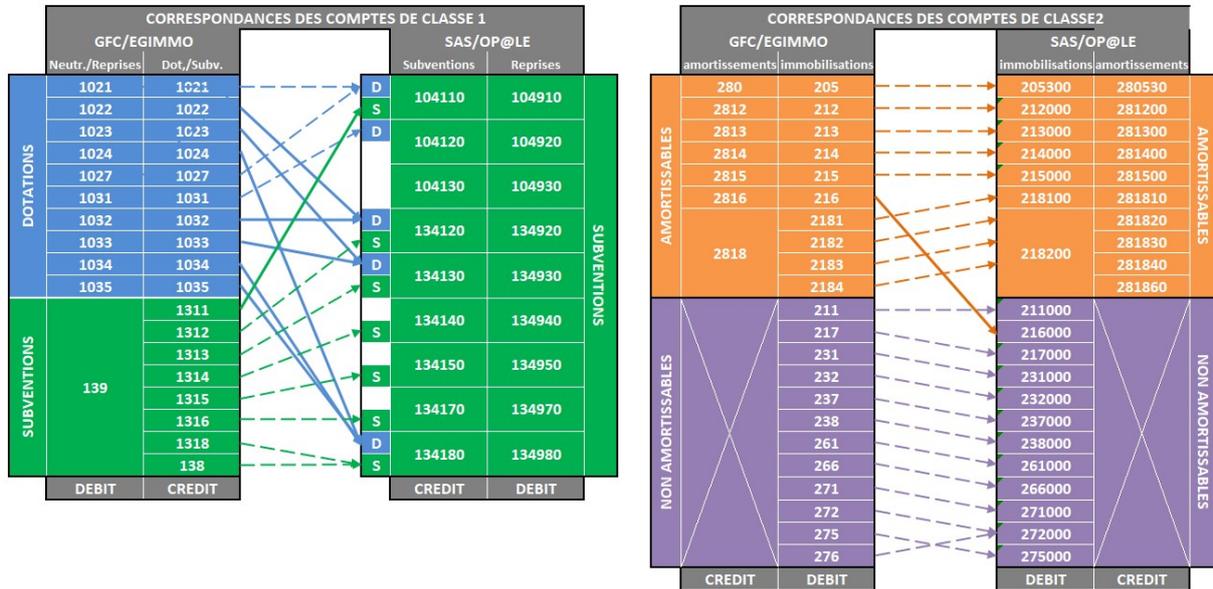
Les tests de conformité sont accessibles à tout établissement disposant d'une licence d'utilisation du logiciel valable pour chacun de ses inventaires.



C – REVISION DE LA GESTION DES COMPTES

C1. Correspondances avec les comptes Op@le

Pour les Eple seulement, les comptes de leur comptabilité générale actuelle (GFC) sont mis en correspondance avec ceux de la comptabilité Op@le conformément aux indications du ministère. Les correspondances pour la classe 1 se traduisent par de nombreux regroupements des comptes de la comptabilité générale.



EGIMMO se sert des comptes de la comptabilité générale pour regrouper automatiquement les subdivisions utilisées qui ont ces comptes comme racine comme par exemple les comptes "21541" à "21544" regroupés sur le "215" !

Si jamais un compte EGIMMO n'a pas de racine, il apparait en anomalie lors du test de conformité. Tant que la correction du compte en défaut n'aura pas été effectuée, il sera impossible de faire la mise en concordance des balances entre EGIMMO et la comptabilité générale.

Pour visualiser la liste des comptes sélectionner « **Comptes d'immobilisation** » ou « **Comptes de capitaux** » dans le menu « **Nomenclatures** ».



C2. Gestion des comptes d'immobilisations

Compte	Intitulé réduit	Intitulé complet	Cpte amor	Cpte group
.....	ND	ND
205	C.8D SIM BV LC.MQ.PC.DT.&VL.	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROC.	280	205
211	TERRAINS	TERRAINS	211
212	AGCT-AMGT TERRAINS	AGENCEMENTS - AMENAGEMENTS DE TERRAINS	2812	212
213	CONSTRUCTIONS	CONSTRUCTIONS	2813	213
214	CONSTRUCTION / SOL AUTRUI	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	2814	214
215	INST.TECH.-MAT.-OUT.	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES	2815	215
21541	INST.TECH.-MAT.-OUT.-SVC.GEN.	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES - SERVICE GÉNÉRAL	2815	215
21542	INST.TECH.-MAT.-OUT.-LABO.	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES - LABORATOIRES	2815	215
21543	INST.TECH.-MAT.-OUT.-CUSHNE	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES - CUSHNES	2815	215
21544	INST.TECH.-MAT.-OUT.-ATELERS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES - ATELIERS	2815	215
216	COLLECTIONS	COLLECTIONS	2816	216
217	BIENS HISTORIQUES & CULTURELS	BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	217
2181	INST.GÉNÉRALES - AGCT DIVERS	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS DIVERS (DANS CONSTR. DONT	2818	2181
2182	MATEREL TRANSPORT	MATEREL DE	2818	2182
2183	MATEREL BUREAU & INFORMATIQUE	MATEREL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2818	2183
2184	MOBILIER	MOBILIER	2818	2184
231	MMO CORPORELLES EN COURS	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	231
232	MMO INCORPORELLES EN COURS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	232
237	AVNC & ACP / MMO CORP	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	237
239	AVNC & ACP / MMO INCORP	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMPTES D'IMMOBILISATIONS INCORP	239

La colonne « **Cpte group** » a été rajoutée à droite et contient les comptes de la comptabilité générale qui, pour les Eple seulement, sont en correspondance avec les comptes Op@le.

Les comptes "21541" à "21544" sont bien regroupés sur le compte "215" qui correspond au compte Op@le "215000" (utile aux Eple seulement)

Ajouter un compte

Ajouter un compte

Numéro du compte * Ajouter

Intitulé réduit (30 car.) * Annuler

Intitulé complet

Compte d'amortissements

Compte de regroupement * saisie obligatoire

La saisie de « **Numéro de compte** » est obligatoire et doit comporter au moins 3 chiffres et commencer par un 2 ou un 6 (compte de charges).

Cette saisie déclenche automatiquement la recherche du « **Compte de regroupement** » dans les comptes existants. Si la recherche aboutit, le compte est affiché ainsi que le compte Op@le correspondant. Dans le cas contraire, le compte de regroupement reste nul.

La saisie de « **Intitulé réduit** » est obligatoire et celle de « **Intitulé complet** » est conseillée.

La sélection du « **Compte d'amortissements** » s'effectue parmi ceux qui sont disponibles pour le numéro de compte saisi. Par exemple, pour un compte saisi "215x", la sélection s'effectue parmi les comptes d'amortissements "2815x".

Si le compte saisi est non amortissable alors le compte d'amortissements est ".....".

Si le compte d'amortissements ne figure pas dans ceux proposés alors il doit être créé préalablement.

Modifier un compte

Ne sont modifiables que les intitulés et, le cas échéant, le compte d'amortissement.

Modifier ce compte

Numéro du compte * 21541 Enregistrer

Intitulé réduit (30 car.) * INST.TECH.-MAT.-OUT.-SVC.GEN. Annuler

Intitulé complet INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES - SERVICE GÉNÉRAL

Compte d'amortissements 2815

Compte de regroupement 215 -> Compte OP@LE 215000 * saisie obligatoire

Supprimer un compte

La suppression d'un compte n'est possible que s'il n'est pas utilisé. Lors de l'ouverture de l'inventaire, le logiciel EGIMMO élimine automatiquement les comptes erronés non utilisés.

C3. Gestion des comptes de capitaux

Compte	Intitulé réduit	Intitulé complet	Type amort	Cpte groupé
1032	CP.&FIN.ACT.PROP.ETB.-REGION	CONTREP. & FINANCT ACTIFS EN PL. PROPRIETE - REGION	10691	1032
1033	CP.&FIN.ACT.PROP.ETB.-DEPT	CONTREP. & FINANCT ACTIFS EN PL. PROPRIETE - DEPARTEMENT	10691	1033
1034	CP.&FIN.ACT.PROP.ETB.-AUT.ORG	CONTREP. & FINANCT ACTIFS EN PL. PROPRIETE - AUTRES ORG	10691	1034
1035	DONS&LEGS EN CAPITAL	DONS ET LEGS EN CAPITAL	10691	1035
1068	AUTR.RESERVES	AUTRES RESERVES	10693	10681
10681	AUTR.RESERVES-ETB	AUTRES RESERVES - ETABLISSEMENT	10693	10681
10684	AUTR.RESERVES-SVCS SPECIAUX	AUTRES RESERVES - SERVICES SPECIAUX	10693	10684
10687	AUTR.RESERVES-SVCE REST & HEB	AUTRES RESERVES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT	10693	10687
1311	SUBV.EQPT.-ETAT	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	10692	1311
1312	SUBV.EQPT.-REGION	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - REGION	10692	1312
1313	SUBV.EQPT.-DEPT	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	10692	1313
1314	SUBV.EQPT.-COMM.	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNE & GROUPS COMMUNES	10692	1314
1315	SUBV.EQPT.-AUT.COL.&ETB.PUB	AUTRES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	10692	1315
1316	SUBV.EQPT.ORG.INT.	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT REÇUES - ORG. INTERNATIONAUX	10692	1316
13181	SUBV.EQPT.-PROD.VERS.LIBE.TA	PRODUIT VERSTS LIBERATOIRES OUVRANT DROIT EXONERATION TA	10692	1318
13182	SUBV.EQPT.-PART.ETB.EQPT.GRETA	PARTICIPATION A L'EQUIPEMENT DU GRETA	10692	1318
13183	SUBV.EQPT.-VERS.ORG.COL.TAXES	VERSEMENTS DES ORGANISMES COLLECTEURS TAXES DIVERSES	10692	1318
13185	SUBV.EQPT.-F.C.S.H.	SUBV. D'EQUIPT - FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT	10692	1318
13186	SUBV.EQPT.-PART.EQPT.GRPT.SVCE	PARTICIPATIONS A L'EQUIPEMENT DU GROUPE DE SERVICE	10692	1318
13188	AUTR.PART.&SUBV.EQPT	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	10692	1318

La colonne « **Cpte groupé** » a été rajoutée à droite comme pour les comptes d'immobilisation.

Les comptes "13181" à "13188" sont bien regroupés sur le compte "1318" qui correspond au compte Op@le "134180" (utile aux Eple seulement).

Ajouter un compte

La saisie de « **Numéro de compte** » est obligatoire et doit comporter au moins 3 chiffres et commencer par un 1 ou un 7 (compte de produits).

Cette saisie déclenche automatiquement la recherche du « **Compte de regroupement** » dans les comptes existants. Si la recherche aboutit, le compte est affiché ainsi que le compte Op@le correspondant. Dans le cas contraire, le compte de regroupement reste nul.

La saisie de « **Intitulé réduit** » est obligatoire et celle de « **Intitulé complet** » est conseillée.

La sélection du « **Type d'amortissements** » s'effectue parmi les trois seuls proposés :

- "10691 – Neutralisation de l'amortissement" pour un compte de dotations (102x, 103x),
- "10692 - Reprise de la quote-part virée du CR" pour un compte de subventions (131x, 138x),
- "10693 - Diminution pour charge réelle de l'amortissement" pour le compte de réserves immobilisées (1068x)

Il n'y a donc pas à rajouter un nouveau type d'amortissements.

Modifier un compte

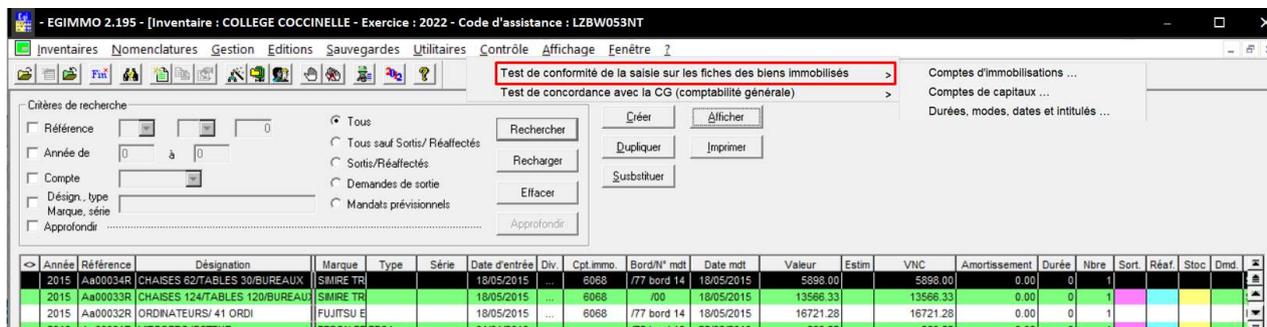
Ne sont modifiables que les intitulés et, le cas échéant, le type d'amortissement.

Supprimer un compte

La suppression d'un compte n'est possible que s'il n'est pas utilisé. Lors de l'ouverture de l'inventaire, le logiciel EGIMMO élimine automatiquement les comptes erronés non utilisés.

D – TESTS DE CONFORMITE DE LA SAISIE SUR LES FICHES DES BIENS IMMOBILISES

Sélectionner l'option « **Test de conformité de la saisie sur les fiches des biens immobilisés** » du menu « **Contrôle** ». Elle permet de détecter les données non-conformes saisies sur les fiches d'inventaire des biens immobilisés.



Les deux premières sous-options proposent de détecter les anomalies sur les comptes.

La dernière sous-option propose de détecter les anomalies qui mettent en cause les amortissements calculés.

D1. Test des comptes d'immobilisations

La fenêtre du test indique les types A1 à A4 d'anomalies à détecter.

En cliquant sur le bouton de commande « **Tester** », EGIMMO indique le nombre de comptes d'immobilisations erronés pour chaque type d'anomalie.

Tests sur les comptes d'immobilisations		
Anomalies	Code	Nombre
- Comptes d'immobilisations ne correspondant pas à un compte GFC	A1	1
- Comptes d'immobilisations non amortissables correspondant à un compte GFC mais ayant à tort un compte d'amortissements	A2	1
- Comptes d'immobilisations amortissables correspondant à un compte GFC mais n'ayant pas à tort un compte d'amortissements	A3	Aucune
- Comptes d'immobilisations amortissables correspondant à un compte GFC mais ayant un compte d'amortissements erroné	A4	Aucune

Si vous n'êtes pas un EPLE, vous n'êtes pas concerné par ces contrôles.

En présence d'anomalies, il faut cliquer sur « **Imprimer** » pour en obtenir la liste à l'écran.

ANOMALIES CONSTATEES SUR LES COMPTES D'IMMOBILISATIONS EN 2022						
Exercice 2022						
Anomalie	Compte	Intitulé réduit	Intitulé complet	Type amt	Cpte GFC	Nbre biens
A1	ND	ND		1
A2	217	BIENS HISTORIQUES & CULTURELS	BIENS HISTORIQUES & CULTURELS	2817	217	1

Interprétation des anomalies

- **Anomalie A1** : le compte "....." est un simple compte d'attente. Il doit donc être remplacé par un compte d'immobilisation de la comptabilité générale.
La correction déplace les immobilisations et les amortissements vers le compte de remplacement.
- **Anomalie A2** : Le compte "217" est un compte non amortissable aussi le compte d'amortissement associé "2817" n'a pas lieu d'être. La suppression de ce dernier est nécessaire si elle ne s'est pas faite automatiquement au lancement d'EGIMMO.
La correction n'a pas d'impact sur les amortissements si par ailleurs la durée est nulle.

D2. Test des comptes de capitaux

La fenêtre du test indique les types B1 à B4 d'anomalies à détecter.

En cliquant sur le bouton de commande « **Tester** », EGIMMO indique le nombre de comptes de financements erronés pour chaque type d'anomalie.

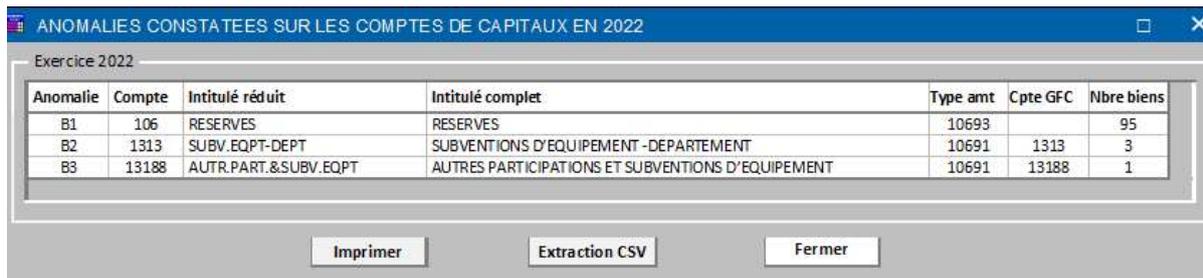


Anomalies	Code	Nombre
- Comptes de capitaux ne correspondant pas à un compte GFC	B1	1
- Comptes de dotations correspondant à un compte GFC mais ayant un type d'amortissements erroné	B2	Aucune
- Comptes de subventions correspondant à un compte GFC mais ayant un type d'amortissements erroné	B3	2
- Comptes de réserves correspondant à un compte GFC mais ayant un type d'amortissements erroné	B4	Aucune

Si vous n'êtes pas un EPLE, vous n'êtes pas concerné par ces contrôles.

Annuler Tester Imprimer

En présence d'anomalies, il faut cliquer sur « **Imprimer** » pour en obtenir la liste à l'écran.



Anomalie	Compte	Intitulé réduit	Intitulé complet	Type amt	Cpte GFC	Nbre biens
B1	106	RESERVES	RESERVES	10693		95
B2	1313	SUBV.EQPT-DEPT	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -DEPARTEMENT	10691	1313	3
B3	13188	AUTR.PART.&SUBV.EQPT	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	10691	13188	1

Imprimer Extraction CSV Fermer

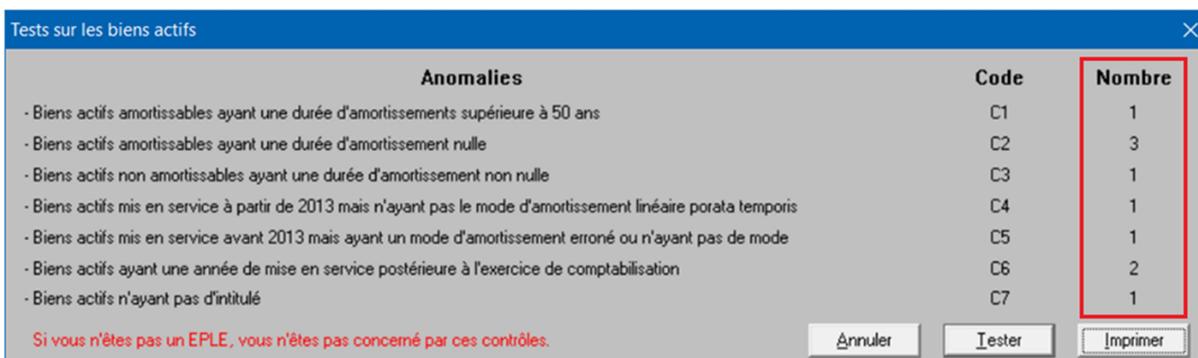
Interprétation des anomalies

- **Anomalie B1** : le compte "106" est erroné car il ne correspond pas à un compte de la comptabilité générale. Il doit être remplacé peut-être par un des comptes "1068x".
La correction ne modifie pas les amortissements.
- **Anomalie B3** : les comptes "1313" et "13188" sont des comptes de subventions qui ont le type "10692 – Reprise de la quote-part virée au CR" au lieu du type "10691 – Neutralisation de l'amortissement".
La correction déplace les amortissements du débit de ces comptes vers le débit du "139" pour les biens partiellement amortis.

D3. Test des durées, modes, dates et intitulés

La fenêtre du test indique les types C1 à C7 d'anomalies à détecter.

En cliquant sur le bouton « **Tester** », EGIMMO donne le nombre de biens concernés.



Anomalies	Code	Nombre
- Biens actifs amortissables ayant une durée d'amortissements supérieure à 50 ans	C1	1
- Biens actifs amortissables ayant une durée d'amortissement nulle	C2	3
- Biens actifs non amortissables ayant une durée d'amortissement non nulle	C3	1
- Biens actifs mis en service à partir de 2013 mais n'ayant pas le mode d'amortissement linéaire prorata temporis	C4	1
- Biens actifs mis en service avant 2013 mais ayant un mode d'amortissement erroné ou n'ayant pas de mode	C5	1
- Biens actifs ayant une année de mise en service postérieure à l'exercice de comptabilisation	C6	2
- Biens actifs n'ayant pas d'intitulé	C7	1

Si vous n'êtes pas un EPLE, vous n'êtes pas concerné par ces contrôles.

Annuler Tester Imprimer

En présence d'anomalies, il faut cliquer sur « **Imprimer** » pour en obtenir la liste à l'écran.

ANOMALIES CONSTATEES SUR LES BIENS EN 2022									
Exercice 2022									
Anomalie	Référence	Exercice	Intitulé	Entrée	Montant	Compte	Cpte GFC	Durée	Mode
C1	AB00002V	1984	BIBLIOTHEQUE 3 PORTES	01/01/1984	275,13	21541	215	55	LA
C2	AA00002V	1991	VITRINE AFFICHAGE EXTERIEUR	01/01/1991	335,39	215	215	0	LA
C2	CI00042V	2008	TABLEAU INTERACTIF SMART BOARD 680	24/06/2008	1611,00	2183	2183	0	LA
C2	CI00046V	2012	VIDEO-PROJECTEUR	25/10/2012	594,00	215	215	0	LA
C3	AA00009V	2013	VEHICULE UTILITAIRE RENAULT KANGOO	01/09/2013	4990,00	231	231	10	LP
C4	AA00036V	2019	ARMOIRE FROIDE POSITIVE EUROCHEF GN2/2 OCCP-701RZ	17/09/2019	1620,00	215	215	5	LA
C5	DF00003V	1984		01/01/1984	251,54	21544	215	5	
C6	AA00028V	2017	FOUR PLUTON 4S – ACCESSOIRES PLUTON 4S 91L 1320	22/11/2018	2717,08	215	215	10	LP
C6	AA00029V	2017	MATERIEL PAPIER VERSION WISC V	22/11/2018	1769,40	2183	2183	5	LP
C7	DF00003V	1984		01/01/1984	251,54	21544	215	5	

Interprétation des anomalies constatées en 2022

- **Anomalie C1** : la durée d'amortissement du bien concerné partiellement amorti doit être réduite au maximum à "50" ans ou à la durée de "20" ans pour une bibliothèque.
La correction augmente les amortissements de 2022 au compte "2815".
- **Anomalie C2** : la durée d'amortissement des 3 biens amortissables concernés étant nulle, ceux-ci n'ont jamais été amortis. Elle doit être positive puisque les comptes d'immobilisation sont amortissables.
La correction augmente les amortissements de 2022 aux comptes "2815" et "2818".
- **Anomalie C3** : la durée d'amortissement du bien concerné est positive alors, qu'étant imputé au compte non amortissable "231", elle devrait être nulle.
La correction diminue les amortissements de 2022 si jamais il y a des amortissements imputés au compte "231".
- **Anomalie C4** : le mode d'amortissement du bien concerné acquis en 2019 devrait être "LP - Linéaire prorata temporis" au lieu de "LA - Linéaire annuel".
La correction augmente les amortissements de 2022 au compte "2815" si le bien n'est pas totalement amorti.
- **Anomalie C5** : le bien concerné doit avoir un mode d'amortissement ne serait-ce que le mode par défaut "LA - Linéaire annuel" qui s'applique à un bien entré avant 2013.
La correction n'a aucun impact sur les amortissements au compte "2815" puisque le bien est totalement amorti.
- **Anomalie C6** : la date de mise en service des 2 biens concernés partiellement amortis en 2022 ne doit pas être postérieure à l'exercice d'enregistrement comptable.
Ramener la date à l'exercice d'enregistrement augmente les amortissements en 2022 aux comptes "2815" et "2818".
Si, en revanche, on l'exercice d'enregistrement est celui de la date alors la correction diminue les amortissements en 2022 aux comptes "2815" et "2818".
- **Anomalie C7** : le bien concerné, déjà en anomalie C5, doit posséder un intitulé.
La correction n'a aucun impact sur les amortissements de 2022.

E – REGULARISATION DES DONNEES NON CONFORMES

E1. Régularisation par substitution de fiches

Les données comptables signalées comme non conformes par les tests de conformité ne peuvent être corrigées qu'au titre de l'exercice en cours pour ne pas remettre en cause la cohérence comptable des exercices antérieurs qui sont clôturés. La correction directe sur des fiches créées antérieurement à l'exercice en cours est donc impossible !

La solution proposée est de remplacer une fiche erronée créée dans un exercice passé par une nouvelle fiche du même bien créée dans l'exercice en cours, fiche qui peut alors être corrigée.

La régularisation est alors une substitution d'une nouvelle fiche à l'ancienne suivi par la modification de la nouvelle fiche qui, seule, subsiste à l'exercice en cours..

La substitution est une nouvelle fonction figurant sur la fenêtre de l'inventaire et qui réalise automatiquement les deux mouvements suivants simultanés pour le même bien :

- Sortie de l'ancienne fiche du bien au 1/1 de l'exercice en cours (contre-écritures),
- Entrée de la nouvelle fiche du même bien à l'exercice en cours (écritures inverses).

E2. Fonction de substitution

Soit, ci-dessous, le cas de l'inventaire « Illustration 1 » de 2022 ne comportant que 4 biens non conformes. La fenêtre comporte le nouveau bouton de commande « **Substituer** ».

EGIMMO 2.195 - [Inventaire : Illustration - Exercice : 2022 - Code d'assistance : ZZZZZZZZ]

Menu: Inventaires, Nomenclatures, Gestion, Editions, Sauvegardes, Utilitaires, Contrôle, Affichage, Fenêtre ?

Critères de recherche: Réf., Année, Compte, Désign., Approfondir. Actions: Rechercher, Dupliquer, Substituer, Recharger, Imprimer, Effacer, Approfondir.

Année	Référence	Désignation	Marque	Type	Série	Date d'entrée	Div.	Cpt immo.	Bord/N° mdt	Date mdt	Valeur	Estim.	VNC	Amortissement	Durée	Nbre	Sort.	Réaf.	Stoc.	Dmd.	Fournisseur	Nature	Local	Crit
2013	Aa00001V	BEN IMMOBILISE 1				01/01/2013	...	215	/01	01/01/2013	1000.00		550.00	450.00	20	1					INCONNU			
2018	Aa00002V	BEN IMMOBILISE 2				01/07/2018	...	215	/02	01/07/2018	2000.00		2000.00	0.00	0	1					INCONNU			
2018	Aa00003V	BEN IMMOBILISE 3				01/09/2018	...	2184	/03	01/09/2018	3000.00		400.00	2600.00	5	1					INCONNU			
2022	Aa00004V	BEN IMMOBILISE 4				01/04/2022	...	2183	/04	01/04/2022	4000.00		4000.00	0.00	0	1					INCONNU			

Les biens non conformes sont les suivants :

- Aa00001V - BIEN 1 entré en 2013 : mode d'amortissement LA (linéaire annuel) ;
- Aa00002V - BIEN 2 entré en 2018 : durée nulle au compte 215 ;
- Aa00003V - BIEN 3 entré en 2018 : compte de capitaux manquant ;
- Aa00004V - BIEN 4 entré en 2022 : durée nulle au compte 2183.

La durée du bien "Aa00004V" peut être corrigée directement car la fiche a été créée dans l'exercice en cours 2022. Il reste que les 3 premiers biens doivent faire l'objet d'une substitution avant correction.

Le bien 1 de la fiche "Aa00001V" a été créée en 2013, exercice clôturé, Cliquer sur le bouton « **Substituer** » pour ouvrir la fenêtre de substitution :

Substitution de la fiche sélectionnée

Fiche à sortir pour remplacement

Référence: Aa00001V Exercice: 2013

Intitulé: BIEN IMMOBILISE1

Date sortie: 01/01/22

Nouvelle fiche à créer

Référence: Aa00005V Exercice: 2022

Remarque: Aa00001V erronée

Buttons: Valider, Annuler

Le cadre du haut « **Fiche à sortir pour remplacement** » indique la référence "Aa00001V" de la fiche existante en "2013" ainsi que la date de la sortie proposée : "01/01/2022".

Le cadre du bas « **Nouvelle fiche à créer** » indique la référence "Aa00005V" de la nouvelle fiche du même bien et son exercice d'enregistrement "2022". Le numéro est le plus grand non attribué dans le catalogue et la section de la série "V" qui eux restent inchangés.

Cliquer sur le bouton « **Valider** », pour réaliser automatiquement la substitution.

La fiche à remplacer ne fait alors plus partie des fiches 2022 alors que la fiche proposée qui n'existait pas avant 2022 en fait désormais partie. Quant au bien, il n'a jamais quitté l'inventaire !

A la suite de cette validation, EGIMMO ouvre automatiquement la nouvelle fiche "Aa00005V" puisque l'unique but de la substitution est de rendre conforme la fiche, ici son mode.

La nouvelle fiche "Aa00005V" ci-dessus est bien identique à l'ancienne fiche "Aa00001V" à l'exception du numéro de la référence et de l'annotation « **REGUL AA00001** » dans la rubrique « **Observations** » pour rappeler son origine.

La fiche est modifiable. La rubrique « **Mode amort.** » peut alors être modifiée de "LA" en "LP" par l'utilisateur pour rendre cette fiche conforme.

Avant de faire cette modification (et celle des 2 autres fiches), il est important de montrer l'impact sur le bilan 2022 de la substitution des 3 fiches non-conformes ci-dessus avant leur correction.

E3. Impact comptable d'une substitution

Année	Référence	Désignation	Type	Série	Date d'entrée	Div.	Cpt.immo.	Bord/N° mdt	Date mdt	Valeur	Estim	VNC	Amortissement	Durée	Sort.	Réaf.	Stoc	Dmd.	Fournisseur	Nature	Local	Cré.
2013	Aa00001V	BEN IMMOBILISE 1			01/01/2013		215	/01	01/01/2013	1000.00		600.00	400.00	20	1		0		INCONNU			
2018	Aa00002V	BEN IMMOBILISE 2			01/07/2018		215	/02	01/07/2018	2000.00		2000.00	0.00	0	1		0		INCONNU			
2018	Aa00003V	BEN IMMOBILISE 3			01/09/2018		2184	/03	01/09/2018	3000.00		1000.00	2000.00	5	1		0		INCONNU			
2022	Aa00005V	BEN IMMOBILISE 1			01/04/2022		2183	/04	01/04/2022	4000.00		4000.00	0.00	0	1		0		INCONNU			
2022	Aa00006V	BEN IMMOBILISE 3			01/01/2013		215	/01	01/01/2013	1000.00		500.00	500.00	20	1		0		INCONNU			
2022	Aa00007V	BEN IMMOBILISE 2			01/07/2018		2184	/03	01/09/2018	3000.00		400.00	2600.00	5	1		0		INCONNU			
2022	Aa00007V	BEN IMMOBILISE 2			01/07/2018		215	/02	01/07/2018	2000.00		2000.00	0.00	0	1		0		INCONNU			

Au trois fiches "Aa00001V", "Aa00002V" et "Aa00003V" sorties au "01/01/2022" ont été préalablement substitués respectivement les fiches "Aa00005V", "Aa00006V" et "Aa00007V" à l'exercice "2022".

E31. Neutralité de la substitution sur les valeurs nettes et soldes des états annuels

Les états annuels 2022 ont été édités avant la substitution puis à nouveau après.

Etat annuel 2022 des immobilisations

Avant substitution :

Etat annuel des immobilisations												
Exercice 2022												
Comptes	Entrées pendant l'exercice (a)	Nettes fin d'exercice précédent (b)	Totales fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Nettes fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes	Biens pendant l'exercice (f)	Netts fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sortis pendant l'exercice (i)	Netts fin d'exercice (j)=(h-i)	Valeurs nettes comptables (k)=(e-j)
215		3 000,00	3 000,00		3 000,00	2815	50,00	400,00	450,00		450,00	2 550,00
2183	4 000,00		4 000,00		4 000,00	2818						4 000,00
2184		3 000,00	3 000,00		3 000,00	2818	600,00	2 000,00	2 600,00		2 600,00	400,00
218-ST	4 000,00		7 000,00		7 000,00	2818-ST			2 000,00		2 000,00	4 400,00
TOTAUX	4 000,00	6 000,00	10 000,00		10 000,00	TOTAUX	650,00	2 400,00	3 050,00		3 050,00	6 950,00

Après substitution :

Etat annuel des immobilisations												
Exercice 2022												
Comptes	Entrées pendant l'exercice (a)	Nettes fin d'exercice précédent (b)	Totales fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Nettes fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes	Biens pendant l'exercice (f)	Netts fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sortis pendant l'exercice (i)	Netts fin d'exercice (j)=(h-i)	Valeurs nettes comptables (k)=(e-j)
215	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00	2815	450,00	400,00	850,00	400,00	450,00	2 550,00
2183	4 000,00		4 000,00		4 000,00	2818						4 000,00
2184	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00	2818	2 600,00	2 000,00	4 600,00	2 000,00	2 600,00	400,00
218-ST	7 000,00		10 000,00	3 000,00	7 000,00	2818-ST	2 600,00	2 600,00	4 600,00	2 000,00	2 600,00	4 400,00
TOTAUX	10 000,00	6 000,00	16 000,00	6 000,00	10 000,00	TOTAUX	3 650,00	2 400,00	6 450,00	2 400,00	3 050,00	6 950,00

Les valeurs nettes sont identiques.

Les entrées et les sorties induites par la substitution se compensent exactement.

Etat annuel 2022 des financements

Avant substitution

Etat annuel des financements														
Exercice 2022														
Comptes types financement	Entrées pendant l'exercice (a)	Netts fin d'exercice précédent (b)	Totaux fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Netts fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes types amortissement	Biens pendant l'exercice (f)	Net fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sorties pendant l'exercice (i)	Netts fin d'exercice (j)=(h-i)	Soldes débiteur compte 139 (k)	Soldes créditeurs fin d'exercice (l)=(e)+k	Reste à amortir fin d'exercice (m)=(e)-j
1023	1 200,00	2 500,00	3 700,00		3 700,00	1023	230,00	1 000,00	1 230,00		1 230,00		2 470,00	2 470,00
Dotations	1 200,00	2 500,00	3 700,00		3 700,00	Neutralisés	230,00	1 000,00	1 230,00		1 230,00		2 470,00	2 470,00
1313	2 000,00	1 000,00	3 000,00		3 000,00	1313							3 000,00	3 000,00
Subventions	2 000,00	1 000,00	3 000,00		3 000,00	Neutralisés S							3 000,00	3 000,00
10681	800,00	1 000,00	1 800,00		1 800,00	10681	120,00	400,00	520,00		520,00		1 280,00	1 280,00
Réserves	800,00	1 000,00	1 800,00		1 800,00	Réels	120,00	400,00	520,00		520,00		1 280,00	1 280,00
---		1 500,00	1 500,00		1 500,00	---	300,00	1 000,00	1 300,00		1 300,00		200,00	200,00
Autres	1 500,00	1 500,00	3 000,00		1 500,00	---	300,00	1 000,00	1 300,00		1 300,00		200,00	200,00
Total général	4 000,00	6 000,00	10 000,00		10 000,00	Total général	650,00	2 400,00	3 050,00		3 050,00		6 950,00	6 950,00

Après substitution

Etat annuel des financements														
Exercice 2022														
Comptes types financement	Entrées pendant l'exercice (a)	Netts fin d'exercice précédent (b)	Totaux fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Netts fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes types amortissement	Biens pendant l'exercice (f)	Net fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sorties pendant l'exercice (i)	Netts fin d'exercice (j)=(h-i)	Soldes débiteur compte 139 (k)	Soldes créditeurs fin d'exercice (l)=(e)+k	Reste à amortir fin d'exercice (m)=(e)-j
1023	3 700,00	2 500,00	6 200,00	2 500,00	3 700,00	1023	1 230,00	1 000,00	2 230,00	1 000,00	1 230,00		2 470,00	2 470,00
Dotations	3 700,00	2 500,00	6 200,00	2 500,00	3 700,00	Neutralisés	1 230,00	1 000,00	2 230,00	1 000,00	1 230,00		2 470,00	2 470,00
1313	3 000,00	1 000,00	4 000,00	1 000,00	3 000,00	1313							3 000,00	3 000,00
Subventions	3 000,00	1 000,00	4 000,00	1 000,00	3 000,00	Neutralisés S							3 000,00	3 000,00
10681	1 800,00	1 000,00	2 800,00	1 000,00	1 800,00	10681	520,00	400,00	920,00	400,00	520,00		1 280,00	1 280,00
Réserves	1 800,00	1 000,00	2 800,00	1 000,00	1 800,00	Réels	520,00	400,00	920,00	400,00	520,00		1 280,00	1 280,00
---		1 500,00	1 500,00		1 500,00	---	300,00	1 000,00	1 300,00	1 000,00	1 300,00		200,00	200,00
Autres	1 500,00	1 500,00	3 000,00	1 500,00	1 500,00	---	300,00	1 000,00	1 300,00	1 000,00	1 300,00		200,00	200,00
Total général	10 000,00	6 000,00	16 000,00	6 000,00	10 000,00	Total général	3 050,00	2 400,00	6 450,00	2 400,00	3 050,00		6 950,00	6 950,00

Les valeurs nettes et les soldes sont identiques avant et après les substitutions.

E32. Traitement particulier en cas de financement sur fonds propres

Dans le cas d'une immobilisation, le financement sur fonds propres constitue une réserve immobilisée de même montant au crédit du "10681" qui diminue ensuite avec les amortissements relatifs à ce financement.

Avec la sortie de l'ancienne fiche, cette réserve immobilisée est nulle ou le devient avec l'impact du compte "675".

Le bien existant toujours se retrouve sur une nouvelle fiche où, après correction, sont calculés les nouveaux amortissements depuis la mise en service du bien or la réserve immobilisée est nulle.

Il est donc nécessaire lors de la création de la nouvelle fiche de reconstituer la réserve initiale en créditant le "10681" du montant du financement sur fonds propres.

Concernant les amortissements des financements externes, il n'y a aucun impact puisqu'ils ont été neutralisés.

Se reporter à l'annexe du chapitre F pour un exemple des écritures comptables en cas de substitution.

E33. Traçabilité des substitutions

Les fiches concernées par les substitutions sont visibles dans les journaux.

Le journal des sorties sur le motif « REGUL » :

Motifs sortie		REGUL		BIEN INVENTORIE			IMMOBILISATION				FINANCEMENT
Sorti le	Motif	Entré le	Référence	Libellé	Exercice	Durée	Compte	Valeur	Amortiss. subis	VNC	Voir sur journal par cpt de capitaux
01/01/2022	REGUL	01/01/2013	Aa00001V	BIEN IMMOBILISE 1	2013	20	215	1 000,00	400,00	600,00	1023
01/01/2022	REGUL	01/07/2018	Aa00002V	BIEN IMMOBILISE 2	2018	215	215	2 000,00		2 000,00	1023, 10681, 1313
01/01/2022	REGUL	01/09/2018	Aa00003V	BIEN IMMOBILISE 3	2018	5	2184	3 000,00	2 000,00	1 000,00	1023, 10681
TOTAUX REGUL								6 000,00	2 400,00	3 600,00	
TOTAUX								6 000,00	2 400,00	3 600,00	

Le journal des entrées sur le critère libre 2 « REGUL » :

Table libre 2...		REGUL		BIEN INVENTORIE			IMMOBILISATION			FINANCEMENT
Entré le	Référence	Libellé	Exercice	Compte	Durée	Valeur	Voir sur journal par cpt de capitaux			
01/01/2013	Aa00005V	BIEN IMMOBILISE 1	2022	215	20	1 000,00	1023			
01/09/2018	Aa00006V	BIEN IMMOBILISE 3	2022	2184	5	3 000,00	1023, 10681			
01/07/2018	Aa00007V	BIEN IMMOBILISE 2	2022	215	5	2 000,00	1023, 10681, 1313			
TOTAUX REGUL							6 000,00			
TOTAUX							6 000,00			

E34. Suppression d'une substitution

Une substitution est réversible mais seulement dans l'exercice en cours où elle a été réalisée. Il suffit d'effectuer successivement les 2 opérations suivantes :

- Supprimer d'abord la nouvelle fiche ;
- Supprimer ensuite la sortie sur l'ancienne fiche.

Attention

- Ne pas supprimer que la nouvelle fiche sinon le bien disparaîtrait de l'inventaire puisque l'ancienne fiche serait toujours sortie !
- Ne pas supprimer que la sortie sinon il y aura 2 fiches pour le même bien !

E4. Correction après substitution

La correction des non-conformités s'effectue au titre de de l'exercice en cours 2022 sur les fiches de substitution "Aa00005V", "Aa00006V", "Aa00007V" et directement sur la fiche "Aa00004V".

On saisit alors :

- Aa00004V : durée = "5" d'où augmentation du crédit au 2818, 1023, 139 et 10681 ;
- Aa00007V : durée = "5" d'où augmentation du crédit au 2815, 1023, 139 et 10681 ;
- Aa00006V : remplacement du compte d'attente par le compte "1313" d'où déplacement des amortissements au débit du 139 ;

- Aa00005V : remplacement du mode "LA" par le mode "LP" d'où augmentation du au 2815 et au débit du 10681.

Etat annuel 2022 des immobilisations avant mise en conformité

Etat annuel des immobilisations												
Exercice 2022												
Comptes	Entrées pendant l'exercice (a)	Nettes fin d'exercice précédent (b)	Totales fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Nettes fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes	Biens pendant l'exercice (f)	Nettes fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sortis pendant l'exercice (i)	Nettes fin d'exercice (j)=(h-i)	Valeurs nettes comptables (k)=(e-j)
215	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00	2815	2 300,00	400,00	2 700,00	400,00	2 300,00	700,00
2183	4 000,00		4 000,00		4 000,00	2818	600,00		600,00		600,00	3 400,00
2184	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00	2818	2 600,00	2 000,00	4 600,00	2 000,00	2 600,00	400,00
218-ST	7 000,00	3 000,00	10 000,00	3 000,00	7 000,00	2818-ST	3 200,00	2 000,00	5 200,00	2 000,00	3 200,00	3 800,00
TOTAUX	10 000,00	6 000,00	16 000,00	6 000,00	10 000,00	TOTAUX	5 500,00	2 400,00	7 900,00	2 400,00	5 500,00	4 500,00

Puisqu'il n'y a que 4 biens, il est facile de vérifier les nouveaux amortissements de 2022.

Bien	Entré le	Valeur	Compte	Durée	Annuité	Annuité proratisée	Amortissements		
							2815	2818	Total
Aa00004V	1/4/2022	4000	2183	5	800	600		600	600
Aa00005V	1/1/2013	1000	215	20	50	50	500		500
Aa00006V	1/9/2018	3000	2184	5	600	200		2600	2600
Aa00007V	1/7/2018	2000	215	5	400	200	1800		1800
Total		10000					2300	3200	5500

Etat annuel 2022 des financements après mise en conformité

Etat annuel des financements														
Exercice 2022														
Comptes types financements	Entrées pendant l'exercice (a)	Nettes fin d'exercice précédent (b)	Totaux fin d'exercice (c)=(a+b)	Sorties pendant l'exercice (d)	Nettes fin d'exercice (e)=(c-d)	Comptes types amortissement	Biens pendant l'exercice (f)	Net fin d'exercice précédent (g)	Totaux fin d'exercice (h)=(f+g)	Sorties pendant l'exercice (i)	Nettes fin d'exercice (j)=(h-i)	Solde débiteur compte 139 (k)	Solde créditeurs fin d'exercice (l)=(e-j+k)	Reste à amortir fin d'exercice (m)=(e-j)
1023	3 700,00	2 500,00	6 200,00	2 500,00	3 700,00	1023	2 000,00	1 000,00	3 000,00	1 000,00	2 000,00		1 700,00	1 700,00
Dotations	3 700,00	2 500,00	6 200,00	2 500,00	3 700,00	Neutralisées	2 000,00	1 000,00	3 000,00	1 000,00	2 000,00		1 700,00	1 700,00
1313	4 500,00	1 000,00	5 500,00	1 000,00	4 500,00	1313	2 500,00		2 500,00		2 500,00	2 500,00	4 500,00	2 000,00
Subventions	4 500,00	1 000,00	5 500,00	1 000,00	4 500,00	Neutralisées S	2 500,00		2 500,00		2 500,00	2 500,00	4 500,00	2 000,00
10681	1 800,00	1 000,00	2 800,00	1 000,00	1 800,00	10681	1 000,00	400,00	1 400,00	400,00	1 000,00		800,00	800,00
Réserves	1 800,00	1 000,00	2 800,00	1 000,00	1 800,00	Réels	1 000,00	400,00	1 400,00	400,00	1 000,00		800,00	800,00
---		1 500,00	1 500,00	1 500,00		---		1 000,00	1 000,00	1 000,00				
Autres		1 500,00	1 500,00	1 500,00		---		1 000,00	1 000,00	1 000,00				
Total général	10 000,00	6 000,00	16 000,00	6 000,00	10 000,00	Total général	5 500,00	2 400,00	7 900,00	2 400,00	5 500,00	2 500,00	7 000,00	4 500,00

Au C/1313, on enregistre en plus le montant de 1500 du compte "....." éliminé.

Au D/139, on enregistre 1300 d'amortissements partiels de ce montant de 1500 auquel se rajoute le rattrapage des amortissements partiels de 1200 des 2 biens financés au 1313 dont les durées ont été corrigées de 0 à 5 ans.

Finalement, la valeur résiduelle des subventions est de $3000+1500-1300-1200=2000$.

Au D/1023, on enregistre en plus le rattrapage d'amortissements proratisés de 50 de l'année 2013 (correction du mode d'amortissement de « LA » à « LP ») et celui de 720 des amortissements partiels des 2 biens dont les durées ont été corrigées.

Finalement, la valeur résiduelle des dotations est de $3700-50-720-450-780=1700$.

Au D/10681, on enregistre le rattrapage des amortissements partiels de 480 des 2 biens dont les durées ont été corrigées.

Finalement, les réserves immobilisées sont de $1800-480-520=800$.

En conclusion, après cette mise en conformité des données comptables, il reste à régulariser les amortissements dans la comptabilité générale.

F – ANNEXE : EXEMPLE D'ECRITURES COMPTABLES AVEC SUBSTITUTION

Soit le bien de 2000, entré le 1/4/2018, immobilisé au 2815, financé 600 au 1023, 1000 au 1313 et 400 sur fonds propres et amorti sur 10 ans

Fiche A		215		2815		1023		1313		139		10681 - RI		675		6811		776		777	
		D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C
2018	Acquisition au 1/4/2018	2000					600		1000				400								
	Amortissements				150	45				75		30			150			45		75	
	Solde 31/12	2000			150		555		1000	75			370								
2019	Report 1/1	2000			150		555		1000	75			370								
	Amortissements				200	60				100		40			200			60		100	
	Solde 31/12	2000			350		495		1000	175			330								
2020	Report 1/1	2000			350		495		1000	175			330								
	Amortissements				200	60				100		40			200			60		100	
	Solde 31/12	2000			550		435		1000	275			290								
2021	Report 1/1	2000			550		435		1000	275			290								
	Amortissements				200	60				100		40			200			60		100	
	Solde 31/12	2000			750		375		1000	375			250								

Fiche A		215		2815		1023		1313		139		10681 - RI		675		6811		776		777	
		D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C
Bien sorti au 1/1/2022																					
2022	Report 1/1	2000			750		375		1000	375			250								
	Annul. part amortie		750	750				375		375											
	Annul. part non amortie		1250			375		625				250		250							
	Solde 31/12	0			0		0		0	0			0								

Le bien est en fait entré le 1/7/2018 et non le 1/4/2018 et amorti sur 5 ans et non 10

Fiche B		215		2815		1023		1313		139		10681 - RI		675		6811		776		777	
		D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C	D	C
Bien ré-entré																					
2022	Acquisition au 1/7/2018	2000					600		1000				400								
	Amortissements				1800	540				900		360			1800			540		900	
	Solde 31/12	2000			1800		60		1000	900			40								
2023	Report 1/1	2000			1800		60		1000	900			40								
	Amortissements				200		60			100		40			200			60		100	
	Annul. subvention amortie							1000		1000											
	Solde 31/12	2000			2000		0		0	0			0								

Le financement du bien sur fonds propres de 400 a constitué au 1/4/2018 une réserve immobilisée (10681-RI) de même montant.

Jusqu'à la sortie du 1/1/2022 de la fiche A le 1/1/2022, cette réserve immobilisée a diminué de $30+3 \times 40=150$ au titre des amortissements réels à charge. Lors de la sortie, elle a aussi diminuée de 250 au titre de la valeur comptable des actifs cédés. Il n'en est pas de même pour la part des amortissements relatifs aux financements externes puisqu'ils sont neutralisés.

La réserve immobilisée au 1/1/2022 après sortie de la fiche B est donc nulle.

Le bien existant toujours, il figure à partir de 2022 sur la nouvelle fiche B où tous les amortissements du passé (2018 à 2021) sont repris en tenant compte de la correction de la date de mise en service et de la durée or il n'y a plus la réserve immobilisée !

Cette réserve doit donc être reconstituée à ce qu'elle était initialement par passation du crédit de 400 au compte 10681-RI.

Ainsi fin 2022, la réserve immobilisée restante sera celle correspondant au reste à amortir, soit ici 40 correspondant à l'amortissement du 1/1/2023 au 30/6/2023.

Partie II

CONCORDANCE COMPTABLE AVEC LA COMPTABILITE GENERALE

Cette 2^{ème} partie présente la seconde option du contrôle proposé par le logiciel EGIMMO qui consiste à comparer les balances des classes 1 et 2 tirées de l'inventaire avec celles de la comptabilité générale et ceci dans le but d'indiquer à l'Eple les éventuelles écarts, signe de discordances, qui devront faire l'objet de corrections.

La comparaison n'a de sens que si les données comptables saisies sur les fiches d'inventaire avec le logiciel EGIMMO sont conformes aux règles de gestion (Partie I).

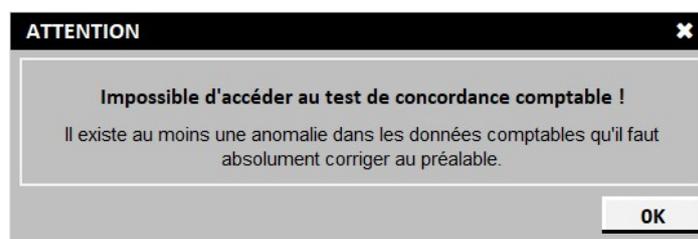
Par ailleurs, dans un souci d'une comparaison efficace et de justesse des écarts, les balances de la comptabilité générale doivent être préalablement saisies ou importées dans EGIMMO ce qui permet un rapprochement informatisé avec les balances produites par le logiciel EGIMMO.

Les régularisations en vue de la reprise Op@le doivent être faites au plus tard à l'exercice de reprise encore en cours. l'Eple ne doit donc pas clôturer prématurément l'exercice de reprise ni dans EGIMMO ni dans la comptabilité générale.*

Attention

L'accès au test de concordance impose que les fiches des immobilisations soient toutes conformes.

Si le message suivant s'affiche, il faut impérativement aller corriger les fiches où il y a des saisies non conformes aux règles comptables.



G – RESTRICTION DE CLOTURE DE L'ANNEE DE REPRISE

L'option « **Clôture de l'exercice en cours** » du menu « **Gestion** » est désactivée pour un inventaire d'Eple si les deux conditions suivantes sont réalisées :

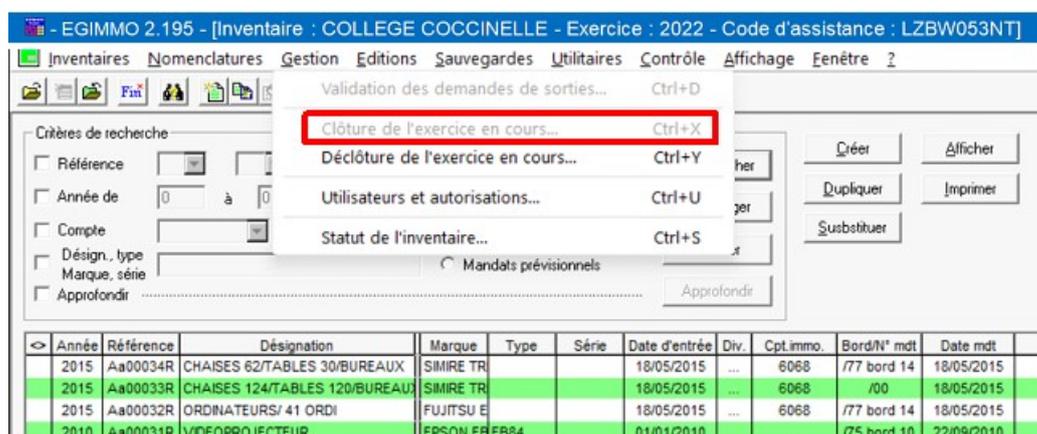
- **son exercice de reprise est égal à l'exercice en cours,**
- **sa vague est supérieure ou égale à la vague en cours et lorsque.**

En effet, l'exercice de reprise est le dernier où l'Eple peut encore apporter les régularisations nécessaires à son inventaire afin d'obtenir la concordance souhaitée entre la comptabilité EGIMMO et la comptabilité générale avant de générer les fichiers SAS1 et SAS2.

Cette restriction de la clôture de l'exercice de reprise est levée si l'Eple télécharge une version du logiciel EGIMMO valable pour une vague supérieure.

Illustration

Reprenons l'inventaire « **Coccinelle** » (cf. chapitre A) faisant partie de la vague 5 d'exercice de reprise 2022. Avec la version 2.195, l'option « **Clôture de l'exercice en cours** » est en grisé pour l'exercice en cours 2022 : l'option est inaccessible.



A partir du 1/1/2024, une fois téléchargé la nouvelle version 2.196 du logiciel EGIMMO, l'Eple pourra clôturer l'exercice 2022 de son inventaire de vague 5.

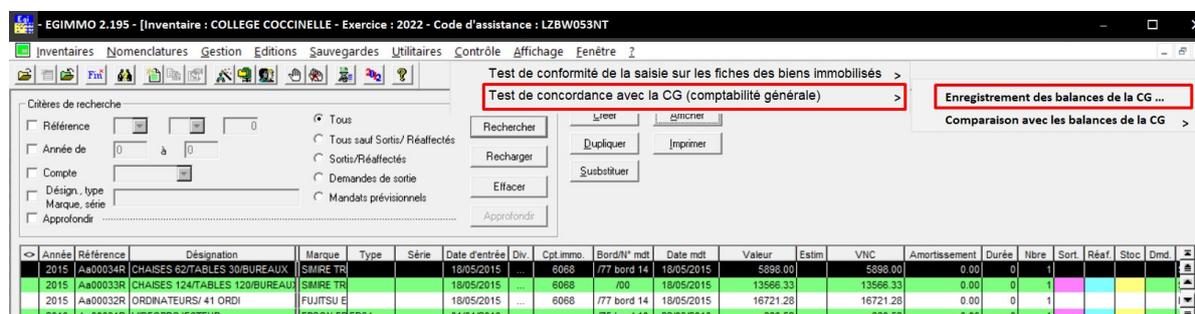
Par ailleurs, les inventaires de la vague 6 ne peuvent pas clôturer leur exercice de reprise 2023 avant le 1/1/2024 puisque d'une part l'exercice 2023 est encore en cours et d'autre part la dernière version du logiciel est la version 2.195.

Ils ne pourront toujours pas clôturer à partir du 1/1/2024 avec la version 2.196 mais seulement à partir du 1/9/2024 avec la version destinée à la vague 7.

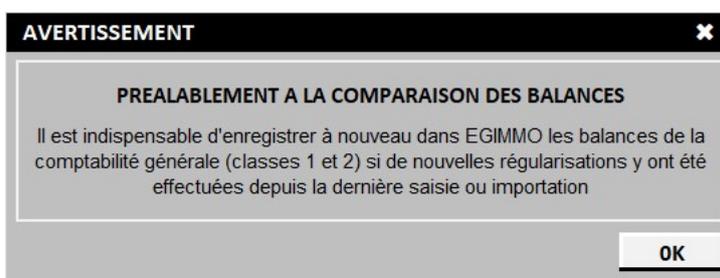
Finalement, ceci est propice à une concentration du travail de mise en conformité des données de l'inventaire EGIMMO et de mise en concordance comptable avec la comptabilité générale avant la date officielle de reprise qui permet de générer les fichiers SAS1 et S1S2 de reprise rendu possible avec la version du logiciel parue à partir de cette date.

H – ENREGISTREMENT DES BALANCES DE LA COMPTABILITE GENERALE

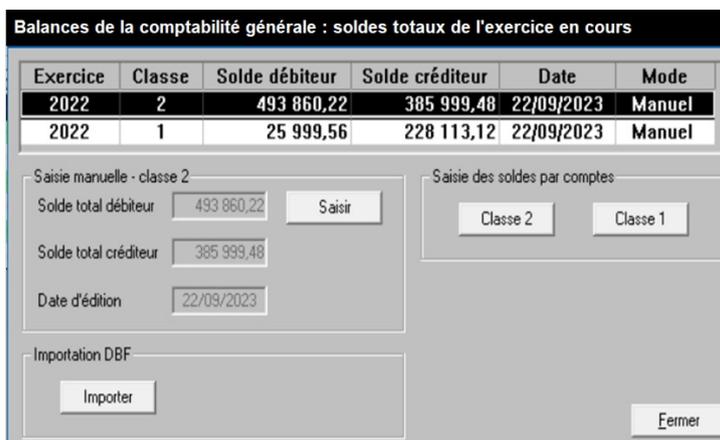
Cliquer sur la sous-option « **Enregistrement des balances de la CG** » du « **Test de concordance avec la CG (comptabilité générale)** » du menu « **Contrôle** ».



Le message suivant avertit immédiatement l'Eple de l'absolue nécessité de mettre à jour l'enregistrement les balances de la comptabilité générale après toute régularisation des amortissements afin que la comparaison des balances puisse en tenir compte.



Après validation, la fenêtre suivante « **Balance de la comptabilité générale : soldes totaux de l'exercice en cours** » s'ouvre. Ici, elle montre les balances de 2022, l'exercice de reprise et également exercice en cours.



H1 – Enregistrement en mode saisie manuelle

La fenêtre est exclusivement dédiée à l'exercice en cours aussi faut-il y saisir les soldes totaux de la comptabilité générale du même exercice.

Le cadre du haut contient 2 lignes, la première est réservée aux totaux, débiteur et créditeur, de la classe 2 et la seconde à ceux de la classe 1. Les soldes sont ceux qui figurent sur les balances éditées de la comptabilité générale. A titre d'exemple, la balance de classe 2 est présentée ci-dessous avec les soldes totaux encadrés en rouge à saisir.

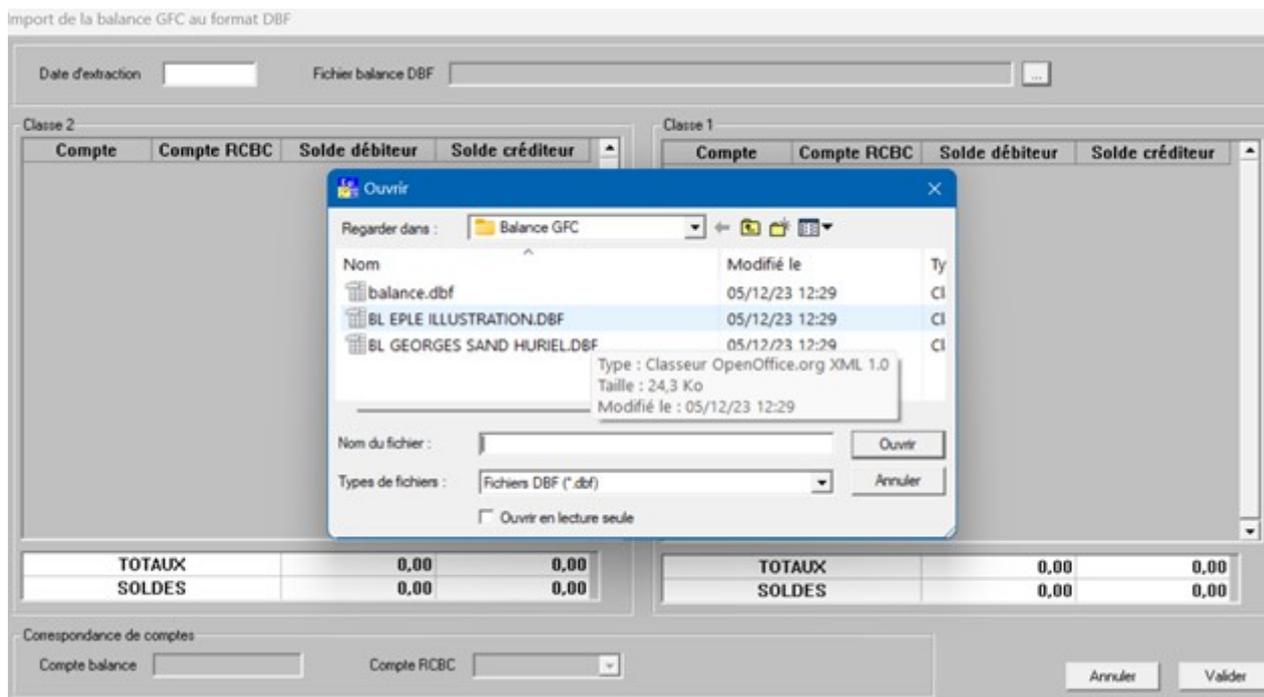
H2 – Enregistrement par importation informatisée

Le mode manuel peut être évité si les balances de la comptabilité générale de l'exercice en cours ont été exportées. Pour la comptabilité GFC, l'exportation se trouve dans un fichier de type « **dbf** » dont voici ci-dessous un exemple partiel « **BL EPLE ILLUSTRATION.DBF** » (ouvert avec OpenOffice Calc).

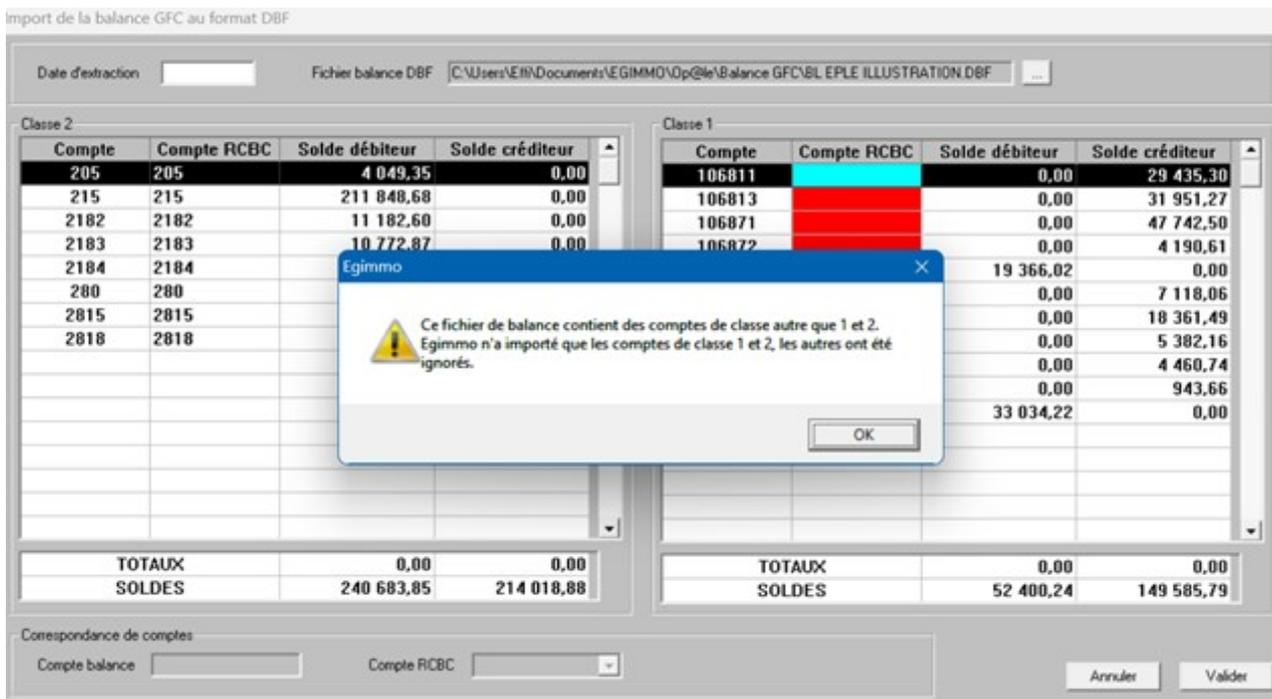
EXERCICE	RNE	COMPTES	CGLIBELLE	CGBEDEB	CGOPDEB	CGTEDEB	CGBECRED	CGOPCRED	CGTECRED	CGSLDEB N 15.3	CGSLCRED N 15.3
2022	99999999Z	106811	RESERVES SG DISPONIBLES	0	21788,44	21788,44	42632,35	8591,39	51223,74	0	29435,3
2022	99999999Z	106813	RESERVES SG IMMOBILISEES	0	8591,39	8591,39	36827,85	3714,81	40542,66	0	31951,27
2022	99999999Z	106871	RESERVES SRH DISPONIBLES	0	3714,81	3714,81	32367,9	19089,41	51457,31	0	47742,5
2022	99999999Z	106872	RESERVES SRH STOCKS	0	959,8	959,8	5150,41	0	5150,41	0	4190,61
2022	99999999Z	129	RESULTAT EXERCICE (DEFICIT)	3658,83	298059,59	301718,42	0	282352,4	282352,4	19366,02	0
2022	99999999Z	1311	SUBV.INVESTISSEMENT ETAT	0	0	0	7118,06	0	7118,06	0	7118,06
2022	99999999Z	1313	SUBV.INVESTISS.DEPARTEMENT	0	0	0	18361,49	0	18361,49	0	18361,49
2022	99999999Z	13181	PROD.VERS LIB EXON.TAXE APP.	0	0	0	5382,16	0	5382,16	0	5382,16
2022	99999999Z	13185	FONDS COMMUN SERV.HERBERGEMENT	0	0	0	4460,74	0	4460,74	0	4460,74
2022	99999999Z	13188	AUTRES PARTICIP.ET SUBV.EQUIP	0	0	0	943,66	0	943,66	0	943,66
2022	99999999Z	139	SUBV.INVESTISS.CPTE.RESULTAT	32662,74	371,48	33034,22	0	0	0	33034,22	0
2022	99999999Z	205	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	4049,35	0	4049,35	0	0	0	4049,35	0
2022	99999999Z	215	INSTALL. TECHN. MAT. OUTILLAGES	211848,68	0	211848,68	0	0	0	211848,68	0
2022	99999999Z	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	11182,6	0	11182,6	0	0	0	11182,6	0
2022	99999999Z	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	10772,87	0	10772,87	0	0	0	10772,87	0
2022	99999999Z	2184	MOBILIER	2830,35	0	2830,35	0	0	0	2830,35	0
2022	99999999Z	280	AMORT. IMMOB. INCORPORELLES	0	0	0	16543,63	0	16543,63	0	16543,63
2022	99999999Z	2815	AMORT. INSTAL. TEC. MAT. IND. OUT.	0	0	0	164463,2	8411,09	172874,29	0	172874,29
2022	99999999Z	2818	AMORT. AUTRES. IMMOBIL. CORP.	0	0	0	24122,38	478,58	24600,96	0	24600,96
2022	99999999Z	2	DENREES	240683,85	0	240683,85	205129,21	8889,67	214018,88	240683,85	214018,88
2022	99999999Z	311		4190,61	2643,46	6834,07	0	0	0	6834,07	0
2022	99999999Z	3		4190,61	2643,46	6834,07	0	0	0	6834,07	0
2022	99999999Z	4012	FOURNISSEURS BIENS PRESTATIONS	0	218674,58	218674,58	0	218674,58	218674,58	0	0
2022	99999999Z	4081	FOUR. FACT. NON PARVENUES	0	10308,26	10308,26	10308,26	24818,66	35126,92	0	24818,66
2022	99999999Z	41110	FAMILLES FRAIS. SCOL. EX. ANT.	6347,7	0	6347,7	0	4631,43	4631,43	1716,27	0

Les données qui intéressent l'importation sont sur fond bleu. Les données encadrées en rouge font l'objet de l'importation si l'exercice, figurant dans la première colonne, correspond à l'exercice en cours et si le RNE, figurant dans la deuxième colonne, correspond à celui de l'inventaire.

Cliquer sur le bouton « **Importer** » sur la fenêtre « **Balance de la comptabilité générale : soldes totaux de l'exercice en cours** » et rechercher le fichier balance d'extension DBF dont l'Eple doit connaître le nom.

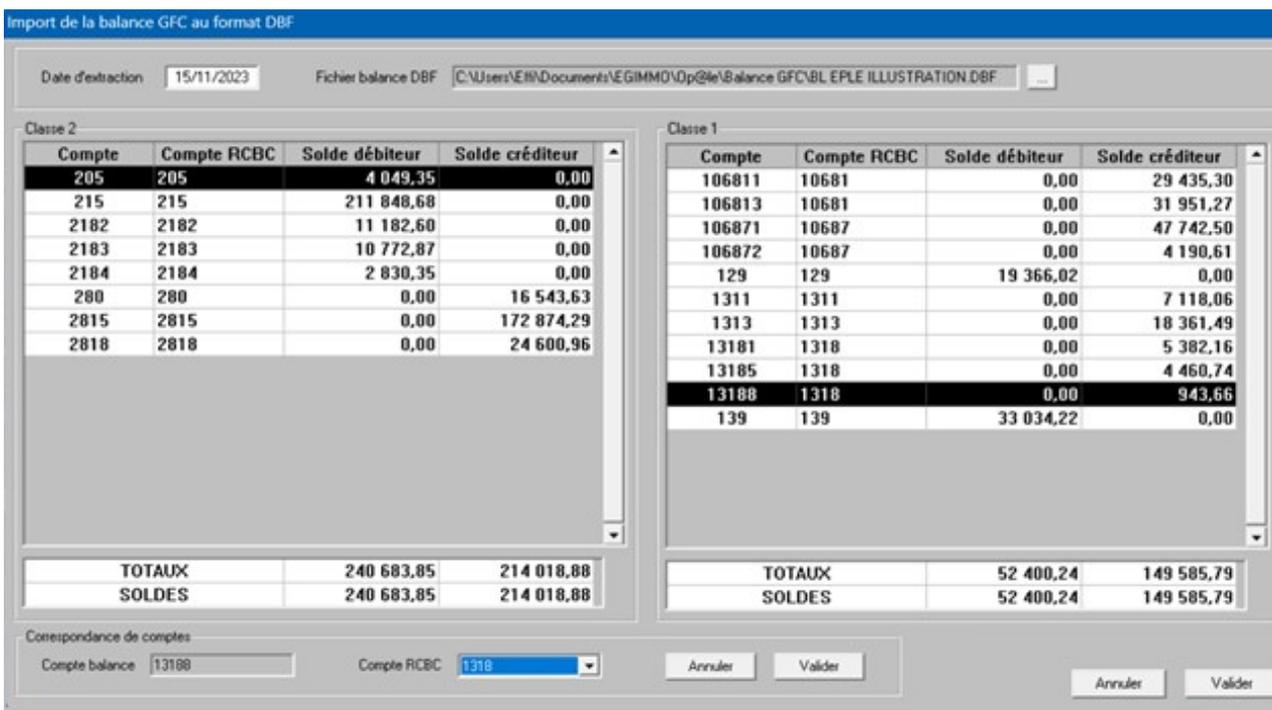


Une fois ce fichier sélectionné, l'ouvrir.
L'importation est quasiment instantanée.



Un message avertit que les seuls comptes des classes 1 et 2 ont été importés.

En face de chaque compte importé, le logiciel EGIMMO inscrit le compte associé figurant dans EGIMMO, lui-même associé à un compte Op@le.



Lorsque le compte associé n'a pas été trouvé automatiquement, il faut alors établir manuellement la correspondance en bas de la fenêtre après avoir sélectionné le compte.

Si tous les comptes importés ont un compte associé et si la date d'extraction est saisie, cliquer sur le bouton « **Valider** » de droite. La fenêtre « **Balance de la comptabilité générale : soldes totaux de l'exercice en cours** » se réaffiche avec les soldes totaux mis à jour.

BALANCES GFC : Soldes totaux à l'exercice en cours

Exercice	Classe	Solde débiteur	Solde créditeur	Date	Mode
2022	2	240 683,85	214 018,88	15/11/2023	Importé
2022	1	52 400,24	149 585,79	15/11/2023	Importé

Saisie manuelle - classe 2

Solde total débiteur Saisir

Solde total créditeur

Date d'édition

Saisie des soldes par comptes

Importation DBF

Le mode indiqué est alors "Importé". Il est toutefois possible d'effectuer une mise à jour manuelle par la suite.

Important

Si l'équilibrage des soldes totaux et de la somme des montants par comptes n'est pas réalisé, le message suivant s'affiche lorsqu'on clique sur le bouton « Fermer ».

Erreur de saisie dans les balances

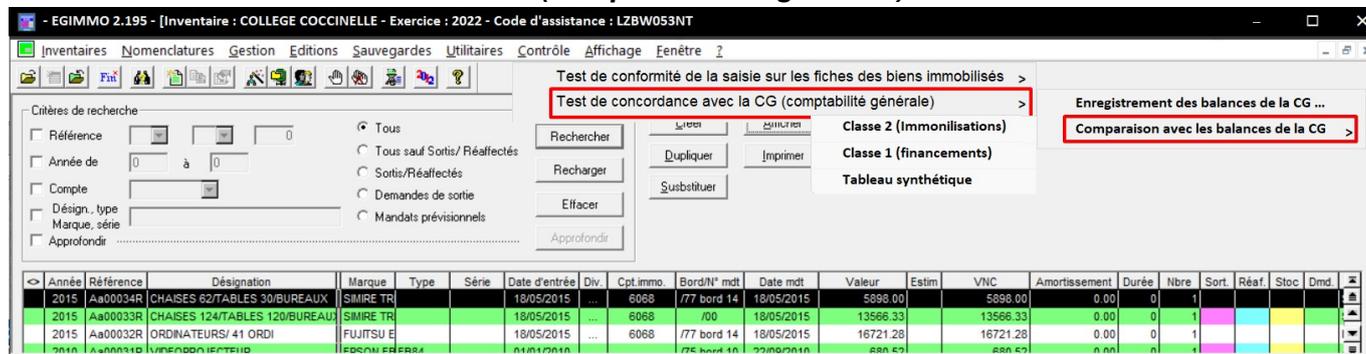
Impossible de fermer la fenêtre !

Existence d'une ou plusieurs erreurs de saisie dans les balances de classe 2 et/ou de classe 1 car leurs totaux ne sont pas égaux aux soldes totaux de la fenêtre BALANCES GFC

La correction est obligatoire !

I – TESTS DE CONCORDANCE PAR COMPARAISON DES BALANCES

Cliquer sur la sous-option « **Comparaison avec les balances de la CG** » du « **Test de concordance avec la CG (comptabilité générale)** » du menu « **Contrôle** ».



Pour illustrer la concordance, on reprend le cas de l'inventaire « **Coccinelle** » du chapitre B.

I1 – Tableaux de concordance

Le logiciel EGIMMO propose des tableaux de comparaison directe des balances entre la comptabilité EGIMMO et la comptabilité générale :

- Tableau de concordance de la classe 2,
- Tableau de concordance de la classe 1,

Un tableau met en vis-à-vis les montants par comptes de chacune des comptabilités ainsi que leurs écarts :

- Première colonne : les « **Comptes** » ;
- Puis 3 groupes de 2 colonnes « **solde débiteur** » et « **solde créditeur** » :
 - o « **I - Comptabilité générale** » : soldes enregistrés manuellement ou importés de la comptabilité générale dans EGIMMO ;
 - o « **II - Comptabilité EGIMMO** » : soldes calculés sur l'inventaire des biens immobilisés ;
 - o « **Ecarts II - I** » : différences positives (en bleu) ou négatives (en rouge) entre les soldes des 2 comptabilités. *

I11 – Tableau de concordance de la classe 2

Le tableau est le suivant pour l'inventaire pris en exemple dans le chapitre A.

Concordance des immobilisations						
Année 2022						
Classe 1 Comptes	I - Comptabilité générale		II - Comptabilité EGIMMO		Ecarts II - I	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
215	413 408,43	-	413 408,43	-	-	-
2182	6 980,00	-	6 980,00	-	-	-
2183	38 157,87	-	38 157,87	-	-	-
2184	35 313,92	-	35 313,92	-	-	-
2815	-	318 627,90	-	318 627,90	-	-
28182	-	6 980,00	-	6 980,00	-	-
28183	-	32 076,58	-	32 076,58	-	-
29184	-	28 315,00	-	28 315,00	-	-
Total	493 860,22	385 999,48	493 860,22	385 999,48		

Les comptes sont répartis selon l'ordre suivant :

- Immobilisations incorporelles (20x)
- Immobilisations corporelles (21x)
- Autres immobilisations (23x, 26x et 27x)
- Amortissements (28x)

Les comptes 218x peuvent être regroupés en cliquant sur le bouton de commande « **Regrouper** ».

Concordance des immobilisations regroupées						
Année 2022						
Classe 1	I - Comptabilité générale		II - Comptabilité EGIMMO		Ecart II - I	
Comptes	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
215	413 408,43	-	413 408,43	-	-	-
216	2 406,06	-	2 406,06	-	-	-
218	80 451,79	-	80 451,79	-	-	-
2815	-	318 627,90	-	318 627,90	-	-
2816	-	2 406,06	-	2 406,06	-	-
2818	-	67 371,58	-	67 371,58	-	-
Total	496 266,28	388 405,54	496 266,28	388 405,54		

Pour revenir au tableau précédent, cliquer sur le bouton de commande « **Dégroupier** ».

I12. Tableau de concordance de la classe 1

Le tableau est le suivant pour l'inventaire pris en exemple dans le chapitre A.

Concordance des financements						
Année 2022						
Classe 1	I - Comptabilité générale		II - Comptabilité EGIMMO		Ecart II - I	
Comptes	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
1023	-	97 993,86	-	97 993,86	-	-
10681	-	110 481,43	-	984,98	-	-
129	15 243,63	-	-	-	-	-
1313	-	11 169,59	-	11 169,59	-	-
1318	-	8 468,24	-	8 468,24	-	-
139	10 755,93	-	10 755,93	-	-	-
Total	25 999,56	228 113,12	10 755,93	118 616,67		

Les comptes sont répartis selon l'ordre suivant :

- Dotations (102x, 103x)
- Réserves (106x)
- Report à nouveau et résultat net (11x, 12x)
- Subventions (131x, 138)
- Reprises au CR (139)
- Autres

Remarques

La comparaison des réserves n'est pas possible puisque contrairement à la comptabilité générale, il ne s'agit que des réserves immobilisées dans la comptabilité EGIMMO. La comparaison ne pourra se faire que dans le tableau synthétique où les réserves immobilisées de la comptabilité générale sont recalculées. De même, les comptes 11x et 12x, n'apparaissent pas dans la comptabilité EGIMMO.

I2 - Tableau synthétique de concordance

Ce tableau intègre les balances de classe 2 et de classe 1 dont les soldes sont agrégés par grands types :

Classe 2 :

- A1 solde débiteurs des immobilisations (20x, 21x, 23x, 26x ; 27x)
 A2 solde créditeur des amortissements (28x)

Classe 1 :

- B1 solde créditeur des dotations (102x, 103x)
 B2 solde créditeur des réserves immobilisées (106x)
 B3 solde créditeur des subventions en cours d'amortissement (131x,138)
 B4 solde débiteur des reprises des subventions inscrite au CR (139)

Tableau synthétique de concordance						
EXERCICE 2022	Solde	VNC	Formules de calcul	I - Comptabilité générale	II - Comptabilité auxiliaire	Ecart II - I
Immobilisations	D		A1	496 266,28	496 266,28	
Amortissements	C		A2	388 405,54	388 405,54	
IMMOBILISATIONS NETTES		X	A3=A1-A2	107 860,74	107 860,74	
Dotations	C	X	B1	97 993,86	97 993,86	
Réserves immobilisées	C	X	B2	984,98	984,98	
Subventions	C		B3	19 637,83	19 637,83	
Reprises au CR	D		B4	10 755,93	10 755,93	
Subventions nettes		X	B5=B3-B4	8 881,90	8 881,90	
FINANCEMENTS NETS		X	B6=B1+B2+B5	107 860,74	107 860,74	

Les tableaux de concordance n'indiquent aucun écart aussi cela se constate dans la synthèse.

A l'aide des soldes, **les réserves immobilisées de la comptabilité générale** se calculent en utilisant la formule de contrôle des financements résiduels.

$$B2 = A1 - A2 - B1 - B3 + B4$$

On peut alors comparer les réserves entre les 2 comptabilités. Ici, les réserves sont égales.

Le tableau montre aussi le lien entre soldes et valeurs nettes comptables :

$$A3 = A1 - A2 \quad \text{VNC des immobilisations (immobilisations nettes)}$$

$$B5 = B3 - B4 \quad \text{VNC des subventions (subventions nettes)}$$

$$B6 = B1 + B2 + B5 \quad \text{VNC des financements (financements nets)}$$

On doit vérifier **A3 = B6**.

I3 – Analyse de discordances dans les tableaux (cas inventaire « Illustration2 »)

Concordance des financements						
Année 2022						
Classe 1	I - Comptabilité générale		II - Comptabilité EGIMMO		Ecart II - I	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
10681	-	41 718,49	-	35 704,65	-	-
10687	-	53 774,76	-	-	-	-
1311	-	27 508,05	-	-	-	-27 508,05
1313	-	23 691,51	-	-	-	-23 691,51
1318	-	77 551,66	-	45 480,08	-	-32 071,58
139	95 365,36	-	12 094,22	-	-83 271,14	-
Total	95 365,36	224 244,47	12 094,22	81 184,73	-83 271,14	-83 271,14

Concordance des immobilisations						
Année 2022						
Classe 1	I - Comptabilité générale		II - Comptabilité EGIMMO		Ecart II - I	
Comptes	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
215	252 339,99	-	252 339,99	-	-	-
2181	6 617,15	-	6 617,15	-	-	-
2182	8 648,78	-	8 648,78	-	-	-
2183	51 874,96	-	51 874,96	-	-	-
2184	18 439,42	-	18 439,42	-	-	-
2815	-	190 029,89	-	190 029,89	-	-
28181	-	5 955,39	-	5 955,39	-	-
28182	-	8 648,78	-	8 648,78	-	-
28183	-	48 753,35	-	48 753,35	-	-
28184	-	15 094,35	-	15 442,38	-	348,03
Total	337 920,30	268 481,76	337 920,30	268 829,79		348,03

Tableau synthétique de concordance						
EXERCICE 2022	Solde	VNC	Formules de calcul	I - Comptabilité générale	II - Comptabilité auxiliaire	Ecart II - I
Immobilisations	D		A1	337 920,30	337 920,30	
Amortissements	C		A2	268 481,76	268 829,79	348,03
IMMOBILISATIONS NETTES		X	A3=A1-A2	69 438,54	69 090,51	-348,03
Dotations	C	X	B1			
Reserves immobilisées	C	X	B2	36 052,68	35 704,55	-348,13
Subventions	C		B3	128 751,22	45 480,08	-83 271,14
Reprises au CR	D		B4	95 365,36	12 094,22	-83 271,14
Subventions nettes		X	B5=B3-B4	33 385,86	33 385,86	
FINANCEMENTS NETS		X	B6=B1+B2+B5	69 438,54	69 090,41	-348,13

On constate ici :

a. Des écarts de sens contraires et de mêmes valeurs absolues aux lignes A2 et B2

Il y a 349,03 d'amortissements en moins dans la comptabilité générale correspondant à un excès de réserves immobilisées. En effet on remarque qu'il n'y a aucun écart ni dans les subventions ni dans les dotations dans le tableau de concordance de la classe 1.

En fait, ici, il s'agit d'une régularisation des amortissements qui n'a pas été faite dans la comptabilité générale après la correction dans EGIMMO de la date de mise en service d'un bien financé sur fonds propres ce qui a provoqué une charge supplémentaire de 348,03 d'amortissements.

Finalement, dans la comptabilité générale, il faut créditer le compte 2818 de 340,03 et en débiter le 6811 en conséquence.

b. Des écarts de même sens et de mêmes valeurs aux lignes B3 et B4

Il y a 83271,14 de trop dans la comptabilité générale au crédit des subventions et au débit des amortissements repris au 139. Ceci est typique de l'absence de tout ou partie des annulations annuelles des subventions totalement amorties alors qu'elles sont automatiquement réalisées dans la comptabilité EGIMMO.

Le tableau de concordance de la classe 1 indique les montants à débiter aux comptes 1311, 1313 et 1318 en contrepartie du crédit de leur total, soit 83271,14, au compte 139.

J - CORRECTION DES DISCORDANCES RELEVANT D'EGIMMO

La tenue manuelle de l'inventaire s'accompagne du risque d'erreurs de saisie lors de la transcription des acquisitions et des financements de la comptabilité générale sur les fiches de la comptabilité EGIMMO. En sens inverse, ce risque existe également lors de la saisie dans la comptabilité générale des amortissements calculés par la comptabilité EGIMMO pour les sorties.

Au sujet des sorties, le risque est aussi lié au non-respect de la procédure de sortie.

En effet, en raison des données comptables à fournir au CA, la demande de sorties transmise ne peut être établie qu'à l'aide de la comptabilité EGIMMO. Selon l'acte du CA qui suit, cette demande doit d'abord être mise à jour dans la comptabilité EGIMMO et c'est avec le journal des sorties et la liasse comptable que l'enregistrement peut s'effectuer dans la comptabilité générale.

J1. Correction à l'exercice en cours

Il faut ici rappeler que les éventuelles erreurs de saisie des entrées et des sorties créées dans l'exercice en cours se corrigent facilement. En effet, avant clôture de l'exercice, le simple rapprochement des deux comptabilités permet leur détection aussi les fonctions normales de mise à jour suffisent pour leur correction. Normalement, en procédant ainsi à chaque exercice, il devrait y avoir maintien de la concordance entre les comptabilités, générale et auxiliaire.

En fait, dans les exercices passés, on constate néanmoins des anomalies qui ont échappées à ce contrôle or il n'est plus possible de les corriger directement dans leurs exercices clôturés pour la raison qu'il ne faut pas mettre en cause les états comptables validés depuis.

En s'appuyant sur la substitution de fiches vue au chapitre E et sur la modification récente de la duplication d'une fiche, il est possible de corriger les discordances comptables sur d'anciennes fiches.

Voici les principales corrections qui peuvent être effectuées.

Soient

EXER exercice en cours,
A exercice antérieur, **A < EXER**.

1. Entrée oubliée à l'exercice A

Créer sa fiche à l'exercice **EXER** en saisissant sa date d'entrée dans l'année A.

2. Entrée à tort d'une fiche créée à l'exercice A

Créer sa sortie à la date 1/1/EXER.

3. Sortie oubliée avant l'exercice **EXER** d'une fiche créée à l'exercice A

Créer sa sortie à la date 1/1/EXER.

4. Sortie à tort à la date j/m/A d'une fiche créée auparavant

Dupliquer la fiche à l'exercice **EXER** sans sa sortie

Soit la fiche Ae00054V de 2002, sortie à tort en 2019. En cliquant sur « **Dupliquer** » appliquée à la fiche sélectionnée, la fenêtre de restitution qui s'affiche permet désormais de la restaurer par duplication automatique à l'exercice 2022 sous la référence Ae00077V.

Restitution de la fiche sortie sélectionnée

Fiche sortie à restituer

Référence: Ae00054V Exercice: 2002

Intitulé: ENREGISTREUR TEMPERATURES E3

Nouvelle fiche à créer

Nombre: 1 Exercice: 2022

Numéro: Ae00077V

Valider

Annuler

Pour mémoire, le logiciel EGIMMO inscrit sur la nouvelle fiche :

- "REGUL" dans la rubrique « Crit 2 »
- "REGUL" suivi de la référence de la fiche sortie dans la rubrique « Observations ».

Ces informations permettent le rapprochement avec la fiche d'origine sortie et de repérer la nouvelle fiche dans le journal des entrées de l'exercice EXER.

5. Donnée comptable erronée sur une fiche créée à l'exercice A

Pour effectuer la correction, utiliser la commande « Substituer » sur la fenêtre principale de l'inventaire qui a été présenté au chapitre E de ce document.

La donnée est certes conforme mais inexacte. Il peut s'agir d'une erreur sur :

- la valeur d'acquisition et par conséquent sur les montants de son financement ;
- le compte d'immobilisation qui peut impliquer une correction de la durée si on passe du statut d'amortissable à non amortissable ou l'inverse,
- le nombre d'années d'une durée d'amortissement comme par exemple 5 ans au lieu de 10 ans,
- la répartition des financements,
- le (ou les) comptes de financement comme une permutation par exemple,
- le mode d'amortissement pour un bien entré avant 2013 : mode LP au lieu du mode LA ou l'inverse.

La correction implique une modification des amortissements, des neutralisations et des reprises (compte 139)

J2 – Conseils de recherche des fiches sources des discordances

Les comparaisons effectuées au chapitre I précédent n'apportent que des informations globales par comptes mais ne peuvent pas indiquer les fiches qui sont la cause des discordances relevant de la gestion de l'inventaire. .

Voici quelques conseils pour procéder à la détection des fiches qui seraient à l'origine des discordances observées..

1. Discordance dans les immobilisations

- Choisir un compte en discordance** dans le tableau de comparaison de la classe 2.
- Déterminer l'exercice le plus ancien où est apparue cette discordance** en reculant d'un exercice tant que l'écart de valeur est constaté à ce compte entre l'état annuel des immobilisations d'EGIMMO et la balance de classe 2 de la comptabilité générale.
Lorsque l'écart devient nul alors l'exercice d'apparition de la discordance est l'exercice précédent.
- Déterminer les fiches d'inventaire en cause pour cette exercice** en rapprochant les biens des journaux des entrées et sorties de la comptabilité EGIMMO des acquisitions et sorties de la comptabilité générale (utilisation des mandats et ordres de recette).
- Corriger les immobilisations de ces fiches d'inventaire** avec EGIMMO (cf. ci-dessus).
- Relancer les contrôles de conformité et de concordance** avec EGIMMO.
- Rééditer les tableaux de concordance** avec EGIMMO.

S'il subsiste des discordances dans les immobilisations, refaire ces opérations avec un autre compte.

2. En cas de discordance dans les amortissements

Cette discordance apparaît en général avec avoir résolu la discordance dans les immobilisations ou alors elle est plus accentuée si elle existait déjà.

- Régulariser les amortissements dans la comptabilité générale** à l'aide des états

annuels ou de la liasse comptable édités avec EGIMMOI sur lesquelles figurent : amortissements, neutralisations et reprises au compte 139.

b. **Rééditer les balances de la comptabilité générale pour l'exercice en cours.**

c. **Réajuster l'enregistrement de ces balances dans EGIMMO.**

d. **Rééditer les tableaux de concordance avec EGIMMO.**

3. En cas de discordance dans les financements externes

Il s'agit en l'occurrence de traiter les discordances d'abord dans les dotations puis dans les subventions.

a. **Choisir un compte en discordance dans le tableau de comparaison de la classe 1.**

b. **Déterminer l'exercice le plus ancien où est apparue cette discordance ; en reculant d'un exercice tant que l'écart du solde est constaté à ce compte entre l'état annuel des financements d'EGIMMO et la balance de classe 1 de la comptabilité générale.**

Lorsque l'écart devient nul alors l'exercice d'apparition de la discordance est l'exercice précédent.

c. **Déterminer les fiches d'inventaire en cause pour cette exercice en rapprochant les biens des journaux des entrées et sorties de la comptabilité EGIMMO des financements des acquisitions et annulations des parts amorties des sorties de la comptabilité générale (utilisation des ordres de recette).**

d. **Corriger les financements de ces fiches d'inventaire avec EGIMMO (cf. ci-dessus).**

Toute correction doit être contrebalancée par une autre de sens contraire dans un autre financement puisque l'équilibre immobilisations-financements doit être conservé.

e. **Relancer les contrôles de conformité et de concordance avec EGIMMO.**

f. **Rééditer les tableaux de concordance avec EGIMMO.**

S'il subsiste des discordances dans les financements, refaire ces opérations avec un autre compte.

4. En cas de discordance dans les reprises au compte 139

Lorsqu'on constate la persistance d'une discordance dans les subventions c'est qu'il existe la même discordance dans les reprises au compte 139. Elles sont liées car elles correspondent à des annulations oubliées des subventions lorsque les biens concernés sont totalement amorties. On peut en avoir le détail par compte de subventions dans le tableau de comparaison de la classe 1.

a. **Régulariser les annulations des subventions totalement amorties dans la comptabilité générale à l'aide du tableau de comparaison de la classe 1 où figurent les écarts par comptes de subventions.**

b. **Rééditer les balances de la comptabilité générale pour l'exercice en cours.**

c. **Réajuster l'enregistrement de ces balances dans EGIMMO.**

d. **Rééditer les tableaux de concordance avec EGIMMO.**

Partie III

REPRISE DES IMMOBILISATIONS POUR OP@LE

Cette 3^{ème} partie concerne l'utilisation de l'outil de reprise incorporé au logiciel EGIMMO. Cet outil permet de générer les fichiers SAS1 et SAS2 ainsi que les fichiers annexes dont la sauvegarde à transmettre obligatoirement à la société Effi.

En ce qui concerne le fichier SAS1 des immobilisations et subventions, l'outil a été testé sur les inventaires 2020 par les Eple pilotes désignés par le ministère pendant l'année 2021. Fin 2022, le fichier SAS1 a été complété du fichier SAS2, bilan des classes 1 et 2 tiré du fichier SAS1. Il est possible de rapprocher ce bilan des états annuels de l'inventaire d'EGIMMO si la concordance comptable a été établie entre EGIMMO et la comptabilité générale.

K – GENERATION DES FICHIERS DE REPRISE

Pour accéder à l'outil de génération, il faut obligatoirement sélectionner l'option « **Ouvrir** » du menu « **Inventaires** » ouvrant la fenêtre « **Ouverture d'un inventaire** » (chapitre A) où figure la liste des inventaires. Sélectionner l'inventaire devant faire l'objet de la génération pour découvrir la présence du bouton de commande « **Générer SAS1 & SAS2** ».

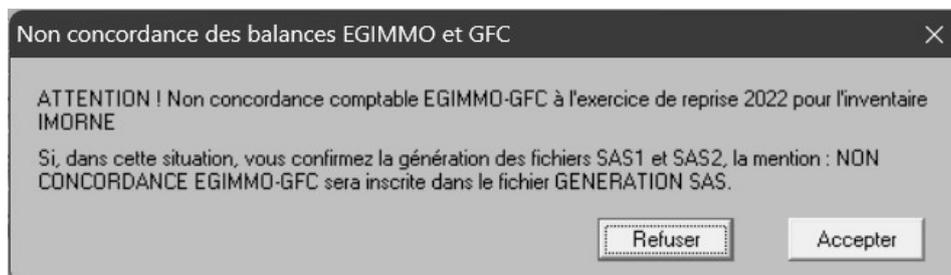
Dans ce qui suit, les résultats sont relatifs à l'inventaire « **Coccinelle** » dont les états annuels sont présentés au chapitre B.

Cliquer sur la commande. « **Générer SAS1 & SAS2** ».

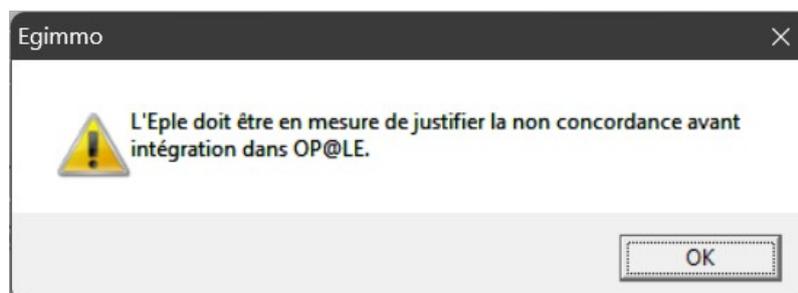
Le logiciel EGIMMO commence par tester la concordance des balances des classes 1 et 2 entre la comptabilité EGIMMO et la comptabilité générale ce qui est conforme à la demande du ministère pour prévenir l'Eple qu'en présence de discordances, l'intégration des immobilisations dans Op@le exigera sa justification externe de sa part.

S'il y a concordance, la génération est immédiatement réalisée. La fenêtre suivante avertit l'utilisateur de tous les fichiers créés et sauvegardés dans le sous-répertoire « **Extraction** » du dossier où se trouve l'inventaire, ici « **imo3**» (visible sur la fenêtre du chapitre A).

En présence d'une discordance, l'Eple est averti par le message suivant :



L'Eple doit alors décider de la suite à donner. Il peut soit cliquer sur « **Refuser** » la génération et aller traiter la discordance, soit cliquer sur « **Accepter** » la discordance et valider le message d'avertissement suivant.



Dans ce cas, la génération est immédiatement réalisée mais la mention « NON CONCORDANCE EGIMMO-GFC » est alors inscrite dans le rapport de génération pour mémoire.

La génération est très rapide et respecte toutes les conditions exigées par le ministère et qui figurent dans l'annexe au chapitre M.

Lorsqu'elle est achevée, la fenêtre « **Résultat de la génération** » suivante affiche les noms des fichiers générés et le chemin du sous-dossier « **Extraction** » où les trouver.

Résultat de la génération

CHEMIN SU SOUS-REPERTOIRE
C:\USERS\COCCINELLE\WINIMMO\imo3\Extraction

FICHIERS DU SOUS-REPERTOIRE

- Inventaire EGIMMO source des fichiers ci-dessous**
IMO-P00001-9990003C-20240207-2.195.mdb
- Crédit à passer au 1068**
[Transformation du compte 216 en compte non amortissable]
Fichier par biens concernés financés sur fonds propres
CDT-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv
Montant total à passer au crédit du 1068 **2306,06**
- Fichier SAS1 de reprise dzs iùùobligations actives**
- Fichier complet
SAS1-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv
- Fichier fractionné en sous-fichiers
de
SAS1-P00001-9990003C-20240207PART1-2.195.csv
à
SAS1-P00001-9990003C-20240207PART3-2.195.csv
- Fichier SAS2**
SAS2-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv
- Fichier de sauvegarde des fichiers c-dessus à fournir à Effi en cas de contrôle**
SOV-P00001-9990003C-20240207-2.195.zip

On remarque ici que le crédit à passer au 1068 dans le bilan d'entrée dans Op@le est de 2306,06 !

Le bouton « **Imprimer** » permet d'éditer le rapport de génération suivant qui est sauvegardé dans le fichier « **Generation SAS 20240207.pdf** » dans le sous-répertoire « **Extraction** ».

```

CHEMIN DU SOUS-REPERTOIRE "EXTRACTION"
C:\USERS\COCCINELLE\WINIMMO\imo3\Extraction
FICHIERS DU SOUS-REPERTOIRE "EXTRACTION"
1. Inventaire EGIMMO source des fichiers c-dessous
IMO-P00001-9990003C-20240207-2.195.mdb
2. Crédit au 1028
(Transformation du compte 218 en compte non amortissable)
- Fichier par biens concernés financés sur fonds propres
CDT-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv
- Montant total à passer au crédit du compt 1068 : 2306,06 euros
3. Fichier SAS1 de reprise des immobilisations actives
- Fichier complet
SAS1-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv
- Fichier fractionné en sous-fichiers
de
SAS1-P00001-9990003C-20240207PART1-2.195.csv
à
SAS1-P00001-9990003C-20240207PART3-2.195.csv
4. Fichier SAS2
SAS2-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv
5. Fichier de sauvegarde des fichiers ci-dessus à envoyer à Effi pour contrôle
SOV-P00001-9990003C-20240207-2.195.zip

```

Les intitulés des fichiers générés comportent :

- un préfixe
 - o « **IMO** » Inventaire EGIMMO d'où ont été extraits CDT et SAS1 ;
 - o « **CDT** » Crédit à passer au 1068 ; Il s'agit de la contrepartie des amortissements, relatifs au financement sur fonds propres, qui ont été subis par les biens imputés au 216 et devenant non amortissables pour Op@le ;
 - o « **SAS1** » Immobilisations et subventions de la reprise ; ce fichier peut être fractionné en autant de sous-fichiers que nécessaire de 500 lignes au maximum (taille exigée pour le transfert dans Op@le) qui sont numérotés respectivement par PART1, PART2, etc., inscrits après la date d'extraction ;
 - o « **SAS2** » bilan déduit de SAS1 ;
 - o « **SOV** » sauvegarde comprenant les fichiers ci-dessus plus « **Generation SAS** » ;
- le numéro Op@le de l'inventaire ;
- l'UAI de l'Eple ;
- la date d'extraction ;
- la version du logiciel EGIMMO avec laquelle a été réalisée la génération.

Les fichiers ont une extension donnant leurs formats respectifs :

- « **pdf** » format de fichier polyvalent pour échanger des documents quel que soit le matériel ou l'application.
Le fichier « **Generation SAS** » est de ce type.
- « **csv** » format universel permettant d'accéder aux données dans des applications différentes dont Excel.
Sont de ce format, les fichiers « **CDT** », « **SAS1** » et « **SAS2** » de reprise pour Op@le
- « **mdb** » format Access de la base de données de l'inventaire.
Le fichier « **IMO** » est de ce type.
- « **zip** » format de données compressées pour stockage et transfert rapide.
Le fichier « **SOV** » est de ce type. Il est destiné à Effi pour conservation de l'extraction en vue d'un éventuel contrôle à postériori.

S'il y avait eu génération avec non-concordance, le rapport aurait contenu en bas la mention « **NON CONCORDANCE EGIMMO-GFC** » (encadrée ici en rouge).

```
CHEMIN DU SOUS-REPERTOIRE "EXTRACTION"  
C:\USERS\COCINLE\F\WINIMMO\imo3\Extraction  
FICHIERS DU SOUS-REPERTOIRE "EXTRACTION"  
1. Inventaire EGIMMO source des fichiers e-dessous  
IMO-P00001-9990003C-20240207-2.195.mdb  
2. Crédit au 1028  
(Transformation du compte 218 en compte non amortissable)  
- Fichier par biens concernés financés sur fonds propres  
CDT-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv  
- Montant total à passer au crédit du compt 1068 : 2306,06 euros  
3. Fichier SAS1 de reprise des immobilisations actives  
- Fichier complet  
SAS1-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv  
- Fichier fractionné en sous-fichiers  
de  
SAS1-P00001-9990003C-20240207PART1-2.195.csv  
à  
SAS1-P00001-9990003C-20240207PART3-2.195.csv  
4. Fichier SAS2  
SAS2-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv  
5. Fichier de sauvegarde des fichiers ci-dessus à envoyer à Effi pour contrôle  
SOV-P00001-9990003C-20240207-2.195.zip  
  
NON CONCORDANCE EGIMMO-GFC
```

Il est bien sûr possible de relancer la génération autant de fois que nécessaire avec la version du logiciel EGIMMO, ici 2.195, ou toute version supérieure.

Le contenu des fichiers générés est présenté en annexe (chapitre M).

L – EXPORTATION DE LA GENERATION A EFFI

Toujours sur la fenêtre « **Ouverture d'un inventaire** », en dessous du bouton « **Générer SAS1 & SAS2** » est apparu le bouton « **Exporter Fichier SAS** » signalant la présence de fichiers générés dans le sous-répertoire « **Extraction** » du répertoire « **imo3** » de l'inventaire concerné.

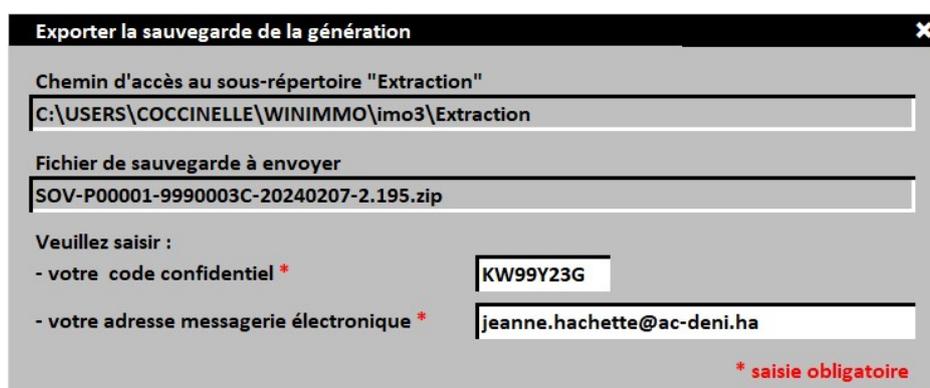
Cliquer sur cette nouvelle commande. Le logiciel EGIMMO teste si l'exportation a déjà eu lieu dans la journée en cours. Si c'est le cas, le message suivant s'affiche.



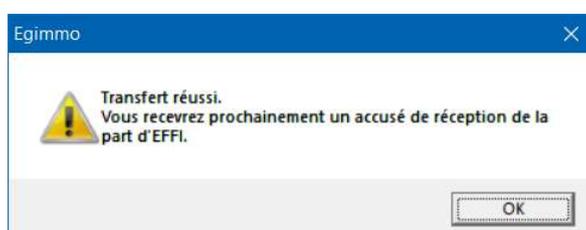
Une nouvelle exportation ne pourra avoir lieu qu'à partir du lendemain.

La raison essentielle de cette restriction est de ne pas avoir trop de sauvegardes en double sachant que la société Effi effectue quotidiennement le contrôle des réceptions.

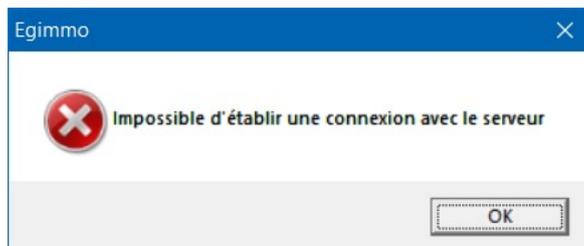
Lorsque l'exportation est autorisée, la fenêtre suivante demande à l'Eple de donner son « **Code confidentiel** » qui figure sur la dernière facture reçue de la société Effi et son « **Adresse de messagerie électronique** » pour obtenir un accusé de réception sous quelques jours. Le nom du fichier de sauvegarde trouvé dans le sous-répertoire « **Extraction** » de l'inventaire concerné s'inscrit automatiquement.

Une capture d'écran d'une fenêtre de dialogue intitulée "Exporter la sauvegarde de la génération". Elle contient plusieurs champs de saisie : "Chemin d'accès au sous-répertoire 'Extraction'" avec la valeur "C:\USERS\COCCINELLE\WINIMMO\imo3\Extraction", "Fichier de sauvegarde à envoyer" avec la valeur "SOV-P00001-9990003C-20240207-2.195.zip", "votre code confidentiel *" avec la valeur "KW99Y23G", et "votre adresse messagerie électronique *" avec la valeur "jeanne.hachette@ac-deni.ha". En bas à droite, il y a un bouton "OK" et le texte "* saisie obligatoire".

Si le poste de l'Eple est bien connecté à internet, il suffit de cliquer sur « **Valider** » pour envoyer le fichier de sauvegarde. L'opération est rapide et s'achève par le message suivant.



Dans le cas contraire ou si le transfert n'aboutit pas, le message suivant s'affiche.



Il existe une autre possibilité de faire le transfert à partir du site www.egimmo.com.

Debuter avec Firefox Connexion à votre Esp... Société Générale | Co... Autres marque-pages

effi
éducation · formation · finance · internet

EGIMMO 2 - Gestion et comptabilité des inventaires de l'éducation nationale Envoi sauvegarder reprise Contact assistance Effi



Téléchargement
Mise à jour du logiciel EGIMMO version 2.11 - Janvier 2022 et les documentations indispensables

Nouvelles fonctionnalités

- ✓ Inscription de l'inventaire à la reprise Op@le
- ✓ Mise en conformité GFC des comptes de l'inventaire et mise en correspondance avec les comptes Op@le
- ✓ Test de qualité des données saisies sur les fiches d'inventaires
- ✓ Test de concordance comptable avec les balances GFC
- ✓ Opérations de régularisation comptables dans l'inventaire
- ✓ Génération du fichier SAS de reprise Op@le

Recommandations
Pour système Windows : XP, Vista, 7 ou 10.

L'ÉpIe, qui passe cette année à la comptabilité Op@le, trouvera dans ces nouvelles fonctionnalités une aide précieuse pour conformer les immobilisations de son inventaire et leurs financements externes aux conditions du transfert vers Op@le.
L'ÉpIe, qui passera à la comptabilité Op@le d'ici 2025, doit continuer à gérer normalement son inventaire avec la nouvelle version 2.11 du logiciel EGIMMO et parfaire ainsi à l'avance la qualité de la tenue de son inventaire et établir une parfaite concordance comptable comptable avec GFC.

TELECHARGEMENT

Les EPLE dont la date du terme de leur contrat d'abonnement à Egimmo-Assistance est supérieure ou égale à la date d'aujourd'hui peuvent télécharger la mise à jour du logiciel EGIMMO 2.11.

- ✓ Fiche d'inventaire d'un bien immobilisé ou répertorié
 - Exercice, série, catalogue, section, numéro,
 - Date entrée, intitulé, marque, type, série, caractéristiques,
 - Compte et prix d'achat, comptes et financements,
 - Durée et mode d'amortissement,
 - Dession et mandat, fournisseur responsable, lieu, nature du bien, etc.
 - Date et motif de sortie.
- ✓ Contrôles de saisie automatisés
 - Correspondances entre comptes d'immobilisations et d'amortissements,
 - Correspondances entre comptes et types de financements,
 - Correspondances entre comptes R03C et Op@le,
 - Egalité entre valeur acquise et montants financés,
 - Cohérence durée/compte d'immobilisation
 - Cohérence mode d'amortissement/date de mise en service
 - Sélection dans des référentiels (comptes, lieux, fournisseurs, etc.).
- ✓ Plan d'amortissement automatique selon le mode d'amortissement linéaire (annuel ou prorata temporis)
- ✓ Mise à jour des amortissements selon l'exercice en cours
- ✓ Extourne possible avec ajustement automatique du plan d'amortissement
- ✓ Demandes de sorties pour le CA préparées par biens ou spécifiquement.

M – ANNEXES

M1 – Rappel des conditions de la reprise

1. Les biens d'EGIMMO repris sont les biens immobilisés à l'actif au 31/12/2023 (pour les vagues 6 et 7 aux comptes de la comptabilité générale de racine 20, 21, 23, 26 et 27 avec leurs financements uniquement externes : dotations aux comptes de racines 102 et 103 et subventions aux comptes de racine 131 et 138.
Sont donc exclus de la reprise les biens sortis, réaffectés et ceux dont la valeur d'acquisition est nulle. Sont aussi exclus les financements nuls.
Les correspondances entre comptes GFC et comptes OP@LE utilisées pour établir le fichier SAS ont été fournies par le ministère dans les annexes de l'appel d'offre.
2. Si, à l'exercice N antérieur à l'exercice en cours, un bien repris a fait l'objet d'une extourne en N+1, la différence de valeur mesurée en N+1 est automatiquement agrégée avec la valeur estimative en N pour n'obtenir qu'une seule valeur définitive du bien en N ce qui ne change rien à sa VNC à l'exercice de reprise.
3. La date d'acquisition et de mise en service est formatée "yyyymmdd", soit par exemple : 20211105, pour le 5 novembre 2021.
4. La mnémonique de chaque immobilisation et de chaque financement externe est la référence Egimmo (catalogue, section, numéro et série) du bien immobilisé repris, soit par exemple : Aa00073V.
5. L'intitulé réduit du bien repris comprenait initialement sa désignation courante dans EGIMMO, il contient désormais, à la demande du ministère, « Subv » suivi de la mnémonique mais uniquement sur la ligne de l'immobilisation si celle-ci a été financé en tout ou partie par des dotations et/ou des subventions. Sinon cet intitulé reste vide.
6. L'intitulé complet du bien se compose de sa désignation courante suivi le cas échéant de sa marque et de son type.
7. Le nature de l'immobilisation ou le type d'amortissement est conforme au référentiel GAMTAM fourni par le ministère et dépend du compte d'immobilisation ou du compte de financement ;
8. Le compte d'immobilisation d'un bien repris et celui ou ceux du financement externe sont conformes au référentiel GAMACP fourni par le ministère et proviennent de la transcodification comptes GFC/comptes OP@LE définie par le tableau des correspondances fourni par le ministère.
9. Le plan d'amortissement, obligatoire pour les biens repris amortissables, est indiqué en concaténant "LIN" (signifiant amortissement linéaire) avec la durée d'amortissement sur 2 positions de 1 an à 50 ans selon le référentiel GAMLIN fourni par le ministère, soit par exemple : "LIN05" pour un plan sur 5 ans.
Les biens non amortissables n'ont aucun plan d'amortissement (le plan « LIN00 » n'est pas autorisé)
10. Pour un bien repris au compte 216 qui aurait été amorti au compte 2816, totalement ou partiellement, sa durée est ramenée à 0, et les VNC aux valeurs d'acquisition et de financement. Au cas où il existerait un financement sur fonds propres, les amortissements subis qui lui sont relatifs devront être récupérés dans les réserves immobilisées sous OP@LE.
11. Le type d'immobilisation est fonction du compte d'immobilisation selon l'information donnée dans le tableau des correspondances comptes RCBC/comptes OP@LE.

12. La clé CGR-A contient l'expression "OPC . .." communiquée par le ministère.
13. Le format monétaire des valeurs : achat TTC, immobilisé et reprise, est celui de l'euro à deux décimales.
14. Les constantes indiquées comme fixes par le ministère sont respectées.
15. Dans la colonne « Informations » figure à la demande du ministère l'éventuel financement sur fonds propres avec sa VNC mais uniquement sur les lignes d'immobilisation. Par exemple : " Financement FP = 643,60 - VNC = 187,19". Sur les lignes de financement externe est indiqué "D" pour une dotation sous GFC et "S" pour une subvention sous GFC. Ces indications servent pour un éventuel contrôle après génération du fichier SAS.
16. Les biens repris sont inscrits dans le fichier SAS sans ordre particulier mais, pour chaque bien, figure en premier la ligne d'immobilisation suivie de ses lignes de financements externes : dotations ou subventions.
17. Les lignes sont numérotées séquentiellement à partir de 1.
18. Le fichier SAS contient 2 lignes d'en-têtes. La première pour les noms techniques Op@le et la seconde pour la signification naturelle.
19. Si le fichier SAS contient plus de 500 lignes d'immobilisations et de financements externes, il est fractionné en autant de sous-fichiers que nécessaire numérotés 01, 02, etc.
20. Le montant du crédit à passer aux réserves immobilisées dans Op@le est indiqué dans le résultat de la génération et est mémorisé dans le fichier de préfixe CDT en annexe du fichier SAS.

M2 – Les fichiers de reprise (Cas inventaire « *Coccinelle* »)

M21 – Fichier « *CDT-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv* » .

Référence	Mise en service	Intitulé	Compte	Durée	FP	VNC	A créditer
B.00002V	1995	COLLECTION	216	5	2306.06	0	2306.06
TOTAUX							2306.06

M12 – Extrait du fichier « SAS1-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv » (uniquement quelques lignes mais toutes les colonnes en 2 parties)

amimt.numamimt	amimt.etsamimt	amimt.dacamimt	amimt.datamimt	amimt.intamimt	amimt.mneamimt	amimt.inramimt	amimt.qteamimt	amimt.tamamimt	amimt.cptamimt	amimt.plnamimt	amimt.stpamimt
Numéro	Etablissement	Date d'acquisition	Mise en service	Intitulé complet	Mnémonique	Intitulé réduit	Quantité	Type d'amortissement	Compte	Plan amortissement	Taxe professionnelle
1	P00001	19971212	19980101	CONGELATEUR - VEDETTE - CH 431	Aa00028V		1	MIND	215000	LIN10	N
2	P00001	20100101	20110101	ÉCRAN DE PROJECTION ELECTRIQUE	Aa00047V	Subv Aa00047V	1	MOBI	218400	LIN05	N
3	P00001	19780220	19790101	COFFRE FORT - CARMINE - 204	Ab00010V	Subv Ab00010V	1	MOBI	218400	LIN20	N
4	P00001	19970429	19980101	PRESENTOIRS MOBILE - DBLE FACE 16 DOCUMENTS	Ab00067V		1	MINF	218300	LIN10	N
5	P00001	20050101	20060101	MEUBLE 3 COLONNES PRINCIPAL	Ab00096V		1	MOBI	218400	LIN05	N
6	P00001	19930301	19940101	LIT (UNIQUE) - METAL	Ac00005V	Subv Ac00005V	1	MIND	215000	LIN10	N
7	P00001	19930301	19940101	LITS (LOT DE 20X1047.24F) - METAL	Ac00006V	Subv Ac00006V	1	MIND	215000	LIN10	N
8	P00001	19930301	19940101	LITS (LOT DE 20X1047.24F) - METAL	Ac00007V	Subv Ac00007V	1	MIND	215000	LIN10	N
9	P00001	19930301	19940101	LITS (LOT DE 7X1047.24F) - METAL	Ac00008V	Subv Ac00008V	1	MIND	215000	LIN10	N
10	P00001	19930301	19940101	MATELAS (UNIQUE)	Ac00013V	Subv Ac00013V	1	MIND	215000	LIN10	N
11	P00001	19930301	19940101	MATELAS(LOT DE 20X771.2F)	Ac00014V	Subv Ac00014V	1	MIND	215000	LIN10	N
12	P00001	19930301	19940101	MATELAS(LOT DE 20X771.2F)	Ac00015V	Subv Ac00015V	1	MIND	215000	LIN10	N
13	P00001	19930301	19940101	MATELAS(LOT DE 7X771.2F)	Ac00016V	Subv Ac00016V	1	MIND	215000	LIN10	N
14	P00001	19950831	19960101	MEUBLE REFRIGERE - GUYON	Ad00004V	Subv Ad00004V	1	MIND	215000	LIN10	N
15	P00001	19950831	19960101	CHARIOTS CHAUFFANTS - RIEBER	Ad00005V	Subv Ad00005V	1	MIND	215000	LIN10	N
16	P00001	19950831	19960101	CHARIOTS CHAUFFANTS - RIEBER	Ad00006V	Subv Ad00006V	1	MIND	215000	LIN10	N
17	P00001	19950831	19960101	MEUBLE CHAUFFANT VITRO - GUYON - VITROCERAMIQUE	Ad00007V	Subv Ad00007V	1	MIND	215000	LIN10	N
18	P00001	19950831	19960101	MEUBLE DISTRIBUTEUR PAIN	Ad00008V	Subv Ad00008V	1	MIND	215000	LIN10	N

amimt.tyamimt	amimt.cgaamimt	amimt.depamimt	amimt.mhaamimt	amimt.mhiamimt	amimt.resamimt	amimt.mdramimt	amimt.achamimt	amimt.ob1amimt	amimt.ob2amimt	amimt.infamimt	amimt.etaamimt
Type immobilisation	CGR A	Dépôt	Achat TTC	Immobilisé	Valeur résiduelle	Reprise	Neuf/Occasion	Objectif 1	Objectif 2	Informations	Etat
A	OPC . ..	DEP001	544,24	544,24	0	0	N	C	S	Financement FP = 544,24 - VNC = 0,00	A
A	OPC . ..	DEP001	1361,3	1361,3	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	329,59	329,59	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	339,39	339,39	0	0	N	C	S	Financement FP = 339,39 - VNC = 0,00	A
A	OPC . ..	DEP001	715,21	715,21	0	0	N	C	S	Financement FP = 715,21 - VNC = 0,00	A
A	OPC . ..	DEP001	159,64	159,64	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	3193,01	3193,01	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	3193,01	3193,01	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	1117,55	1117,55	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	117,54	117,54	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	2351,37	2351,37	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	2351,37	2351,37	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	822,98	822,98	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	10096,32	10096,32	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	1296,17	1296,17	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	1296,17	1296,17	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	5206,73	5206,73	0	0	N	C	S		A
A	OPC . ..	DEP001	1525,98	1525,98	0	0	N	C	S		A

M13 – Fichier « SAS2-P00001-9990003C-20240207-2.195.csv » (toutes les lignes mais seulement 3 parties où les colonnes contiennent des données)

Ecriture	Pièce	Journal	Type de pièce	Référence	Intitulé	Code traitement	Numéro interne	Date comptable	Date d'échéance	Date d'émission	Date de valeur	Séquence	Colonne	N° d'échéance
1		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 134130			01/01/23						0
2		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 134180			01/01/23						0
3		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 134930			01/01/23						0
4		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 134980			01/01/23						0
5		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 215000			01/01/23						0
6		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 216000			01/01/23						0
7		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 218200			01/01/23						0
8		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 218300			01/01/23						0
9		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 218400			01/01/23						0
10		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 281500			01/01/23						0
11		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 281820			01/01/23						0
12		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 281830			01/01/23						0
13		ZBEIMM	BE		REPRISE COMPTE 281840			01/01/23						0

Compte	Tiers	Intitulé 'Tiers'	CGR A	CGR B	Poste	Montant débit	Montant crédit	Montant devise débit	Montant devise crédit	Montant reporting débit	Montant reporting crédit	Ets	Type de mouvement	Code entrée
134130			OPC . ..		0	0	216461,15					P00898	C	
134180			OPC . ..		0	0	8568,24					P00898	C	
134930						110008,84	0					P00898	C	
134980						8044,79	0					P00898	C	
215000			OPC . ..		0	413408,43	0					P00898	C	
216000			OPC . ..		0	2406,06	0					P00898	C	
218200			OPC . ..		0	6980	0					P00898	C	
218300			OPC . ..		0	38157,87	0					P00898	C	
218400			OPC . ..		0	35313,92	0					P00898	C	
281500						0	318627,9					P00898	C	
281820						0	6980					P00898	C	
281830						0	32076,58					P00898	C	
281840						0	28315					P00898	C	

Modifié le	Code de TVA	Base hors taxes	Montant de la TVA	Montant hors taxes	Condition particulière	Taux	Tiers	Intitulé 'Tiers'	Adresse	Intitulé 'Adresse'	Montant de l'extourne	Type du traitement	Etat extourne	Type de calcul
	NT	413408,43		0	413408,43									
	NT	2406,06		0	2406,06									
	NT	6980		0	6980									
	NT	38157,87		0	38157,87									
	NT	35313,92		0	35313,92									

M3 - Contrôle

La génération des fichiers SAS1 et SAS2 respecte toutes les conditions imposées par le ministère pour la reprise Op@le des immobilisations de l'inventaire EGIMMO (cf. ci-dessus M1). Elle a été testée et validée par le ministère et fonctionne sans problème depuis la vague 1 des Eple pilotes donc sans incohérence entre le bilan tiré des états annuels d'EGIMMO et celui de SAS2 tiré du fichier SAS1.

Si toutefois un Eple souhaite vérifier la cohérence entre les états annuels des immobilisations et des financements d'EGIMMO avec le bilan figurant dans SAS2, l'élaboration d'un tableau d'analyse comme ci-dessous est nécessaire à la condition qu'il est mis en concordance parfaite les balances d'EGIMMO et celles de la comptabilité générale.

Le tableau permet une analyse sur la base de la comparaison des VNC qu'il est facile de calculer à partir des soldes aux comptes Op@le figurant dans le SAS2 (cf. ci-dessus M13 partie sur fond jaune) et encore plus facile de prélever dans les états annuels (cf. chapitre B) mais à la condition de regrouper les comptes de la comptabilité générale selon les correspondances avec les comptes Op@le (cf. chapitre C).

Dans le tableau ci-dessous, les VNC issues du SAS2 et d'EGIMMO sont mises en vis à vis pour calculer les écarts.

Si dans la reprise SAS1, il n'y a aucune immobilisation au 216 qui était amortissable dans EGIMMO alors les écarts sont tous nuls.

Dans le cas contraire, les écarts ne correspondent pas à des discordances comptables qui proviendraient d'erreurs de saisie. Leur origine est la règle de transformation imposée par le ministère des biens au 216 qui passe d'amortissables dans EGIMMO à non amortissables dans Op@le. L'Eple peut se référer à la notice du ministère sur ce traitement « **Annexe 2 - OP@LE-IMMO- Particularité de gestion compte 216 changement des modalités de comptabilisation.pdf** » (cf. ci-dessous)..

	OP@LE		EGIMMO		ECARTS	
	Fichier SAS2		Etats annuels			
	Comptes	VNC	Comptes	VNC	VNC	
CLASSE 2	215000	94780,53	215	94780,53		
	216000	2406,06	216		2406,06	
	218200		2182			
	218300	6081,29	2183	6081,29		
	218400	6998,92	2184	6998,92		
1	TOTAL	110266,80	TOTAL	107860,74	2406,06	
CLASSE 1	134180	106452,31	1023+1313	106452,31		
	134180	523,45	13185	423,45	100,00	
	2	Ss-total	106975,76	Ss-total	106875,76	100,00
	3=1-2	106810	3291,04	10681	984,98	2306,06
4=2+3	TOTAL	110266,80	TOTAL	107860,74	2406,06	

Avec le transfert dans Op@le, ces écarts existent bien avec le bilan d'entrée provenant d'EGIMMO/GFC où les biens au 216 sont amortis alors qu'ils ne le sont plus dans SAS1 et SAS2 selon la demande du ministère.

Cet écart, qui correspond à la diminution des réserves immobilisées dans EGIMMO/GFC suite aux amortissements subis des biens au 216, doit être compensé par crédit au 10681 dans le bilan d'entrée. Ce montant est indiqué à l'Eple lors de la génération des fichiers SAS1 et SAS2

Explications

1. Calcul des VNC pour SAS2 à partir des données sur fond jaune dans fichier SAS2 ci-dessus

Exemples :

VNC au compte 215000 = D/215000 - C/281500 = 413408,43 - 318627,90 = 94780,53

VNC au compte 134130 = C/134130 - D/134930 = 216461,16 - 110008,84 = 106452,31

2. Recopie des VNC pour EGIMMO à partir des VNC lues dans les états annuels

Attention aux regroupements nécessaires des comptes.

Exemple :

VNC aux comptes 1023 et 1313 = VNC/1023 + VNC/1313 = 97993,86 + 8458,45 = 106452,31

3. Existence d'écarts car dans l'inventaire « **Coccinelle** » pris en exemple il y a dans SAS1 des biens au 216000 qui étaient amortis dans EGIMMO et qui ne le sont plus.

Ces écarts proviennent du traitement exigé par le ministère dans le passage des immobilisations au 216 d'EGIMMO à SAS1.

L'écart total se lit au niveau des amortissement subit au compte 216 : 2406,06 dans EGIMMO et donc 0 dans SAS2.

Le fichier CDT indique à l'Eple que 2306,06 provient du débit des amortissements relatifs au financement sur fonds propres. Le ministère demande alors à l'Eple de créditer le compte 10681 de ce montant dans le bilan d'entrée dans Op@le.

Il reste 100 qui correspond au débit des dotations relatifs aux amortissements du financement externe. En principe ici il n'y a aucune compensation à effectuer puisque ces amortissements ont été neutralisés.

Annexe 2 - OP@LE-IMMO- Particularité de gestion compte 216 changement des modalités de comptabilisation.pdf

Détail de la reprise du compte 216

DAF A3 / CDC / 18.10.2019

Montant de l'acquisition = Montant du financement = a

Montant de l'amortissement du bien = Montant de l'amortissement du financement = b

Acquisition	totalement amortie				partiellement amortie			
	GFC		OP@LE		GFC		OP@LE	
sur fds propres	$\frac{216}{a}$	$\frac{2816}{a}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{1068}{a}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{2816}{b}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{1068}{b}$
sur subventions	$\frac{216}{a}$	$\frac{2816}{a}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{104}{134}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{2816}{b}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{104}{134}$
	$\frac{131}{a}$	$\frac{139}{a}$			$\frac{131/138}{a}$	$\frac{139}{b}$		
sur dotations	$\frac{216}{a}$	$\frac{2816}{a}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{104}{134}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{2816}{b}$	$\frac{216}{a}$	$\frac{104}{134}$
	$\frac{102}{103}$				$\frac{104}{134}$	$\frac{104}{134}$		$\frac{104}{134}$

Exemple d'une acquisition sur compte 216 de 1 000 € amortie à 40 %

Financement :

Fonds propres = 200 €

Subventions = 550 €

Dotations = 250 €

GFC					OP@le		
$\frac{2816}{1000}$	$\frac{2816}{400}$	$\frac{131}{550}$	$\frac{139}{220}$	$\frac{102}{103}$	$\frac{216}{1000}$	$\frac{104}{134}$	$\frac{1068}{80}$